



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
SAINT-DENIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Accusé de réception en préfecture  
093 219300472-20240702-DEL2024\_06 11 20 DE  
Date de télétransmission : 02/07/2024  
Date de réception préfecture : 02/07/2024



# Contrat de ville

« Engagements Quartiers 2030 »

**Ville de Montfermeil**

**2024-2030**

14 mai 2024

## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	2
<b>PARTIE 1 : CONTRAT DE VILLE CADRE</b> .....	3
<b>PRESENTATION DU TERRITOIRE</b> .....	4
<b>CONCERTATION ET PARTICIPATION CITOYENNE</b> .....	9
<b>GOVERNANCE</b> .....	10
<b>ACTION DE L'ÉTAT : LES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN</b> .....	11
<b>ORIENTATIONS TERRITORIALES</b> .....	18
1. Des quartiers intégrés, confortables et paisibles.....	18
2. Des citoyens confiants, autonomes et émancipés.....	20
<b>PARTIE 2 : PROJET COMMUNAL</b> .....	25
<b>PRESENTATION DU QUARTIER INTERCOMMUNAL</b> .....	26
1. Situation du quartier de Clichy-sous-Bois et Montfermeil.....	26
2. Équipements et services intercommunaux .....	27
3. Projet et organisation intercommunale.....	30
4. Projet et organisation communale .....	30
<b>DECLINAISON LOCALE DES ORIENTATIONS TERRITORIALES</b> .....	33
1. Développer les transports et les mobilités douces.....	33
2. Poursuivre la rénovation des logements .....	33
3. Accompagner les habitants aux usages de la ville et du logement .....	34
4. Assurer la tranquillité résidentielle et publique.....	35
5. Ouvrir le champ des possibles aux enfants et aux jeunes .....	35
6. Dynamiser les parcours professionnels et l'économie locale.....	36
7. Garantir un accès réel à la santé et aux droits .....	37
8. Développer l'accès au sport et à la culture.....	37
<b>MODALITES LOCALES DE CONCERTATION</b> .....	39
<b>ANNEXES</b> .....	40

## PREAMBULE

La politique de la ville vise à réduire l'écart de pauvreté entre les quartiers en politique de la ville et le reste du territoire et à améliorer le quotidien des habitants, en mobilisant un ensemble de partenaires : l'État, les collectivités, les acteurs des quartiers (bailleurs sociaux, associations, citoyens) et les entreprises.

Le contrat de ville est partagé entre ces partenaires afin de construire collectivement des solutions et des projets, au bénéfice des quartiers les plus en difficulté.

Il définit pour six ans (2024-2030) les orientations territoriales, les priorités d'intervention et les engagements de chaque partenaire signataire, selon ses compétences et ses missions. À leurs côtés, les citoyens et associations engagés dans la vie des quartiers, contribuent à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat.

Le contrat de ville 2024-2030 est resserré autour d'enjeux prioritaires, déclinés en actions sur les dix-sept quartiers du territoire. Il est le fruit d'une concertation qui a débuté au printemps 2022 et s'est appuyée sur l'expérience des précédents contrats de ville.

Le nouveau contrat de ville territorial est désormais unique et commun. Il est pensé dans la continuité des contrats précédents, afin de conserver en son cœur l'impératif de proximité avec les réalités des quartiers. Grand Paris Grand Est constitue un espace d'échange et de partage des bonnes pratiques, en dialogue permanent avec les dix communes et leurs écosystèmes de partenaires, sur le terrain. Il joue un rôle d'enssembler des actions menées en réponse aux problématiques locales.

Il est construit en deux parties :

- Le contrat de ville cadre : il contient les éléments liés à la gouvernance et à la présentation des deux orientations territoriales et des huit enjeux ;
- Le projet communal : il précise les spécificités locales, par la déclinaison des orientations territoriales en enjeux et actions locales. Il est structuré selon la forme suivante : présentation des quartiers, présentation du projet et de l'organisation communale, déclinaison des enjeux territoriaux en enjeux locaux, modalités de concertation des habitants pendant la durée du contrat de ville.

Les actions envisagées ne sont pas limitatives, et demeurent adaptables annuellement en fonction des besoins identifiés. Elles ciblent les dispositifs et partenaires signataires nécessaires à leur mise en œuvre.

*(À la place de : « Il sera complété dans les prochains mois par des avenants communaux, permettant aux différents partenaires signataires de préciser les spécificités locales ».)*

# Partie 1

## Contrat de ville cadre

## PRESENTATION DU TERRITOIRE

### 1. Grand Paris Grand Est, un territoire du Grand Paris en transition

Grand Paris Grand Est a été créé en 2016. Il est l'un des onze territoires de la Métropole du Grand Paris et regroupe quatorze communes, au sein du département de la Seine-Saint-Denis : Clichy-sous-Bois, Coubron, Gagny, Gournay-sur-Marne, le Raincy, Les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Montfermeil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois, Vaujours et Villemomble. Sur une superficie de 72 km<sup>2</sup>, ce territoire compte 409 808 habitants (INSEE 2023), pour une densité de 5 692 habitants/km<sup>2</sup> (inférieure à la densité départementale de 7 009 habitants/km<sup>2</sup>).

Il se situe dans un environnement dense mais bénéficiant d'une qualité de vie liée à ses nombreux espaces naturels et son important tissu pavillonnaire. Néanmoins, il pâtit de difficultés liées à un maillage en transports en commun non-achevé et à un tissu économique limité (moins de 30 000 entreprises soit 0,5 emploi par actif résident contre 1,1% dans la Métropole).

Ces atouts et faiblesses sont pris en compte au quotidien et façonnent la mise en œuvre des compétences de l'établissement public territorial à savoir :

- L'aménagement
- L'habitat et renouvellement urbain
- La mobilité
- La gestion et la prévention des déchets
- La gestion de l'eau et de l'assainissement
- Le développement économique
- La cohésion sociale et la politique de la ville
- Le rayonnement culturel

#### Caractéristiques urbaines

Grand Paris Grand Est dispose de six espaces naturels à haute valeur écologique. Il est traversé par la Marne au Sud et le canal de l'Ourcq à l'extrémité Nord-Ouest. La rareté de son foncier et la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sont néanmoins des enjeux fondamentaux. Par ailleurs, la Marne qui est un patrimoine naturel précieux, et un atout indéniable dans la résilience face au changement climatique, subit encore des pollutions auxquelles il convient de mettre fin.

L'habitat est composé d'environ 170 000 logements, dont près de 40 000 sociaux et occupe 75% des surfaces bâties. Les maisons individuelles représentent 34% des logements (Atelier parisien d'urbanisme, 2023), ce qui fait de Grand Paris Grand Est l'un des territoires les plus pavillonnaires de la Métropole (12% de logements individuels). Cependant, près de 56% des logements ont été construits avant 1974. Ainsi, le secteur résidentiel est le plus énergivore et le plus émetteur de gaz à effet de serre (45% des émissions du territoire). Beaucoup de ces logements anciens sont occupés par des ménages fragiles, dont les ressources ne leur permettent pas de financer des travaux de rénovation. De surcroît, 3% des logements privés sont très dégradés, qu'ils soient individuels ou collectifs, et près de 15% sont dans un état passable à mauvais et nécessitent potentiellement une rénovation lourde.

Enfin, malgré une connexion au réseau ferré via les lignes A et E du RER, la voiture demeure un mode important utilisé dans 43% des déplacements quotidiens (Atelier parisien d'urbanisme, 2023). En attendant la finalisation des chantiers ferroviaires en cours, à l'horizon 2030 (Grand Paris Express, prolongement de la ligne 11), le trafic routier génère toujours près de 450 000 déplacements pendulaires par jour, dont 250 000 en véhicule individuel. Il constitue le principal poste d'émissions de polluants atmosphériques et la deuxième source d'émissions

de gaz à effet de serre après le secteur résidentiel. Certaines gares sont mal desservies et ne facilitent pas toujours une bonne mobilité entre les communes du territoire. Le territoire est également peu dynamique en matière de mobilités actives, en raison d'un réseau cyclable insuffisant et discontinu.

### Caractéristiques économiques et sociales

Le territoire compte plus de 170 000 actifs occupés pour seulement 100 000 emplois disponibles. 78% des emplois relèvent de la sphère présentielle et 22% de la sphère productive. Le territoire est en effet quasiment dépourvu d'industries, mais accueille principalement des petites et moyennes entreprises, notamment dans le secteur tertiaire.

Le Sud se caractérise par une dynamique économique avérée et un niveau d'équipement satisfaisant, alors que le Nord est essentiellement résidentiel avec un faible taux d'emploi et un fort contraste social entre communes pavillonnaires et communes accueillant de grands ensembles.

Concernant les indicateurs de population (INSEE 2015) :

- La population est relativement jeune : 35% de la population a moins de 25 ans (contre 30% en France), et compte 18% de plus de 60 ans (contre 25% en France) ;
- Les cadres et les professions intermédiaires représentent 54% des actifs occupés (contre 44% en France, 60% dans la Métropole et 40% en Seine-Saint-Denis), et les ouvriers et employés 41% (contre 48% en France, 35% dans la Métropole et 54% en Seine-Saint-Denis) ;
- Enfin, le taux de pauvreté s'élève à 20% (contre 15% en France, 18% dans la Métropole et 29% en Seine-Saint-Denis).

Grand Paris Grand Est est ainsi un territoire qui s'inscrit dans une dynamique spécifique au département de la Seine-Saint-Denis au sein de la Métropole, même s'il s'en distingue, avec des indicateurs plus proches des moyennes nationales.

### Projet politique du territoire

Le territoire est particulièrement sensible à deux enjeux : d'une part la préservation de la nature et la transition écologique et énergétique, d'autre part, la préservation du tissu pavillonnaire et du cadre de vie. Le projet se traduit en plusieurs axes d'intervention, qui ont été amorcés depuis 2020.

- **En matière de transition écologique et énergétique**

✓ Le Plan Marne propre en 2021 : il a déjà permis de mettre en conformité 500 branchements et 7,4 kilomètres de réseaux.

✓ Le Plan climat air énergie territorial en 2022 : il a permis d'établir une feuille de route pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 ;

✓ Le Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés en 2023 : il fixe l'objectif d'une réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés par habitant à l'horizon 2030 (soit une diminution de la production de 70 kilos par habitant en dix ans).

✓ Le Plan local d'urbanisme intercommunal en 2023 : il fixe une trajectoire ambitieuse vers une zéro artificialisation nette à l'horizon 2050.

En complément de ces plans, plusieurs programmes sont à l'œuvre afin d'intervenir en matière d'habitat, de cadre de vie et de transports :

✓ Des programmes de renouvellement urbain, principalement dans les quartiers en politique de la ville (Clichy-sous-Bois, Neuilly-sur-Marne et Villemomble) ;

✓ Des actions de soutien aux copropriétés fragiles, notamment dans les quartiers en politique de la ville : programme opérationnel de prévention d'accompagnement des copropriétés (Livry-Gargan), opération programmée d'amélioration de l'habitat (Noisy-le-Grand), dispositifs dans le cadre de l'opération de requalification des copropriétés dégradées, d'intérêt national (ORCOD-IN), à Clichy-sous-Bois, études pré-opérationnelles (Gagny). Un premier Forum de l'habitat a enfin été organisé en 2023, en lien avec le programme Rénovons collectif, pour informer et sensibiliser les propriétaires et copropriétaires sur la rénovation énergétique. Une deuxième édition est prévue dès 2024, avec des conférences et un salon pour mettre en relation les ménages avec les acteurs de la rénovation ;

✓ La création d'un comité vélo territorial : il permet de fédérer les initiatives et projets cyclables sur le territoire, en s'appuyant sur le projet de réseau régional RER-V ;

- **En matière de préservation du pavillonnaire et du cadre de vie**

Deux actions sont menées afin de préserver le cadre de vie :

✓ Le programme de rénovation énergétique du pavillonnaire : un parcours de rénovation énergétique performante qui permet aux propriétaires, notamment modestes, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Grand Paris Grand Est les met en relation avec des artisans locaux certifiés, et les institutions financeuses des travaux ; le parcours de rénovation permet ainsi d'accompagner les ménages, en amont des travaux jusqu'à la fin des travaux, y compris dans les nouveaux usages (un référent unique accompagne les ménages dans toutes les étapes techniques, financières et administratives des travaux) ;

✓ La mobilisation du plan local d'urbanisme intercommunal : l'identification d'un socle écologique commun, la préservation des cœurs d'îlots, la végétalisation des espaces publics, l'élaboration de règles de performances énergétiques et environnementales applicables au bâti.

- **En matière de développement culturel**

Le territoire accueille l'implantation des Ateliers Médicis, établissement public culturel de dimension nationale et internationale. Pionniers et innovants à la fois laboratoire et centre de ressources, les Ateliers Médicis ont trois missions principales :

✓ Les résidences d'artistes, en particulier dans les territoires considérés comme périphériques, qu'ils soient urbains ou ruraux ;

✓ La diversification des trajectoires et des expressions artistiques et la professionnalisation des artistes issus des périphéries ;

✓ L'expérimentation de liens renouvelés entre pratiques amateurs et professionnelles, éducation populaire et création artistique, ancrage local et rayonnement international.

Le premier lieu est ouvert depuis 2018, le bâtiment définitif sera mis en service au printemps 2026.

Grand Paris Grand Est a également établi un partenariat avec la Philharmonie de Paris depuis 2019 relatif à la mise en œuvre du projet DEMOS, dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale. Ce dernier permet aux enfants des quartiers en politique de la ville d'accéder à la pratique d'un instrument, en formation d'orchestre. Le souhait du territoire est de poursuivre, et si possible, de développer ce partenariat.

## 2. La géographie prioritaire de Grand Paris Grand Est

La nouvelle géographie prioritaire présente une importante évolution depuis 2015 :

- 7 communes en 2015, 10 en 2024 ;
- 11 quartiers en 2015, 17 en 2024 ;
- Près de 70 000 habitants en 2015, 90 000 habitants en 2024.

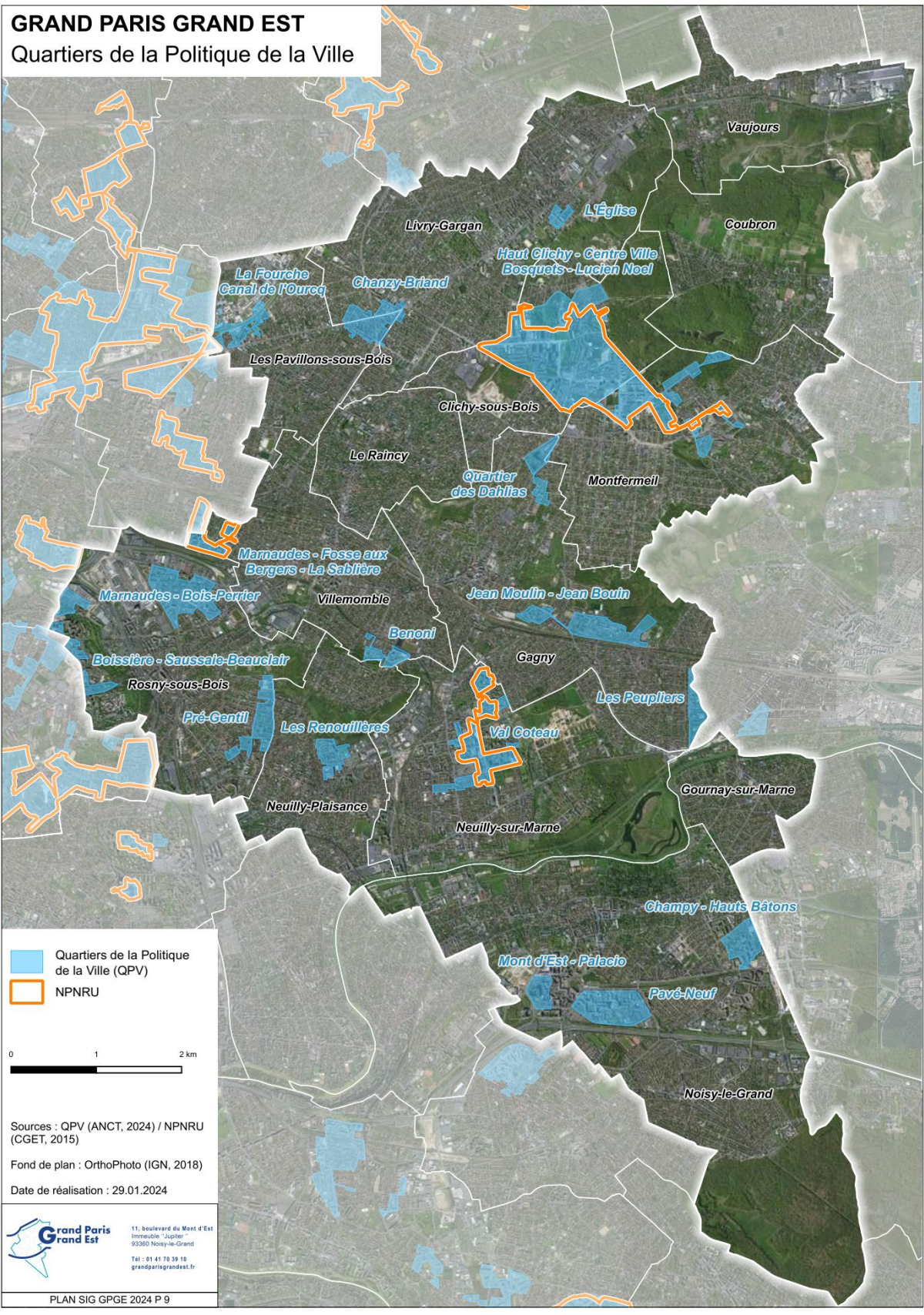
Cette première estimation de population a été réalisée sur la base des données carryées de l'INSEE de 2017. Elle intègre tant les nouveaux quartiers que les extensions des anciens quartiers maintenus. Ce chiffre restera à affiner, une fois que les données INSEE plus récentes seront connues.

Compte tenu de l'évolution importante des périmètres de la géographie prioritaire, la présentation du diagnostic sociodémographique territorial sera insérée dans les avenants communaux qui comprendront également des données à l'échelle de chacun des quartiers.

Les noms et localisations des quartiers figurent dans le tableau ci-dessous.

Code	Nom du quartier	Communes concernées
QN09303M	Haut Clichy – Centre-Ville – Bosquets – Lucien Noël	Clichy-sous-Bois, Montfermeil
QN09357M	Jean Moulin – Jean Bouin	Gagny
QN09358I	Les Peupliers	Gagny
QN09374N	Quartier des Dahlias	Gagny
QN09371N	La Fourche – Canal de l'Ourcq	Pavillons-sous-Bois
QN09372N	Chanzy – Briand	Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan
QN09369N	L'Église	Livry-Gargan
QN09370N	Les Renouillères	Neuilly-Plaisance
QN09359M	Val Coteau	Neuilly-sur-Marne
QN09360I	Mont d'Est – Palacio	Noisy-le-Grand
QN09361I	Pavé neuf	Noisy-le-Grand
QN09362I	Champy – Hauts bâtons	Noisy-le-Grand
QN09317M	Boissière – Saussaie – Beauclair	Rosny-sous-Bois
QN09363I	Pré Gentil	Rosny-sous-Bois
QN09364M	Marnaudes – Bois Perrier	Rosny-sous-Bois
QN09375N	Benoni	Villemomble
QN09313I	Marnaudes – Fosse aux bergers – La Sablière	Villemomble

(En vert : extensions ; en orange : créations).



## CONCERTATION ET PARTICIPATION CITOYENNE

Trois ateliers ont été organisés à l'automne 2023 avec les citoyens, le tissu associatif et les bailleurs sociaux.

**Retour de la concertation** : la connaissance des valeurs de la République et des institutions demeure une préoccupation collective. Les citoyens ne se sentent pas écoutés lorsqu'ils participent à des instances de pilotage : « beaucoup de personnes sont tellement déçues, démoralisées avec tout ce qui se passe, qu'elles se disent à quoi ça sert de venir à une réunion. » Le statut bénévole des citoyens n'y est pas reconnu, et ils ne sont pas suffisamment armés pour comprendre l'ensemble des enjeux. Ils souhaitent que la confiance soit restaurée, en donnant à voir du concret lorsqu'ils font des propositions. Ils demandent également qu'un langage clair et sans acronymes soit privilégié dans les instances auxquelles ils participent, et de « mettre en place des outils de pédagogie pour que nous, les citoyens, on puisse comprendre ce qui se passe et ce sur quoi on agit. » Tous les espaces possibles de débat et de dialogue doivent être renforcés, notamment entre jeunes et adultes. Trois actions sont proposées pour développer l'engagement citoyen : la création de fonds de participation des habitants et de budgets participatifs, le développement d'actions de formation à la prise de parole en public, et l'expérimentation de systèmes de cogestion dans des structures sportives ou culturelles.

Les dispositifs de participation citoyenne existant dans les dix communes sont très variés :

- Sept conseils citoyens, dont quatre actifs ;
- Six dispositifs de conseils de quartiers ;
- Quatre Fonds de participation des habitants (FPH) et quatre budgets participatifs ;
- Des centres sociaux – agréés par la Caisse d'allocations familiales ou non – dans neuf communes sur dix ;
- Des dispositifs complémentaires dans huit communes (conseils des enfants, des jeunes, des seniors et commissions accessibilité).

Cette géométrie variable, ainsi que le caractère particulièrement local de ces dispositifs, conduit à intégrer l'organisation de la concertation citoyenne à venir dans les avenants communaux afin de prendre en compte les spécificités de chaque quartier.

**La participation citoyenne au contrat de ville pourra prendre des formes diverses :**

- Maintien des conseils citoyens ;
- Création d'autres espaces de participation ;
- Participation des habitants aux instances de gouvernance.

## GOVERNANCE

L'apparition en 2016 de Grand Paris Grand Est comme nouveau pilote de la politique de la ville, a constitué un bouleversement des gouvernances et des pratiques. Le transfert de la compétence à l'échelon intercommunal a conduit à une transformation progressive des instances, mais aussi de l'ingénierie dédiée au suivi de la politique publique.

La nouvelle contractualisation constitue l'aboutissement de ce processus.

L'instruction ministérielle du 4 janvier 2024 rappelle le principe de gouvernance fixé par la loi du 21 février 2014 : Grand Paris Grand Est, l'État et l'ensemble des signataires, pilotent le contrat de ville, en association étroite avec les communes. Ils exercent les fonctions de coordonnateur des actions portées par les signataires, et de garant de la bonne articulation entre le contrat de ville et les autres dispositifs concourant à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers en politique de la ville. En qualité de représentant de l'État, la signature du préfet de département assure l'engagement des services déconcentrés et opérateurs de l'État (unités départementales de l'agence régionale de santé, de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement et de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi du travail et solidarités ; direction des services départementaux de l'éducation nationale). Les signataires s'engagent à faire l'état des lieux, pour chaque quartier, des dispositifs de droit commun qui sont en place.

Le pilotage du nouveau contrat de ville est assuré au travers d'instances politiques dont la préparation et le secrétariat sont assurés par les services des communes (services de développement local) et de Grand Paris Grand Est (services d'ingénierie et de coordination). En outre, ce dernier met également en œuvre des actions ou soutien des projets, au titre de ses compétences propres, en particulier en lien avec le développement économique ou l'habitat.

Organisées à l'automne, les différentes instances de gouvernance permettent de dresser le compte-rendu annuel des actions menées, et de fixer le cap pour l'année suivante.

- **Les comités de pilotage communaux** : présidés par les Maires, en présence de l'État et de Grand Paris Grand Est ainsi que des représentants locaux des signataires, ils permettent de garantir la prise en compte des spécificités locales, d'assurer l'articulation entre les niveaux opérationnel et stratégique, et de préparer le comité de pilotage territorial. Ils se réunissent à minima une fois par an et autant que de besoin ;
- **Le comité de pilotage territorial** : coprésidé par le Président ou le Vice-président de Grand Paris Grand Est et l'État, il réunit les Maires et les représentants départementaux des signataires. Il permet de dresser un bilan territorial des actions, et d'ajuster les priorités de l'année à venir, à partir du recollement des diagnostics locaux. Il se réunit à minima une fois par an et autant que de besoin ;
- **La conférence territoriale et l'inter-bailleurs** : sous l'égide du Président ou du Vice-président et de l'État, elles permettent d'informer les citoyens, les associations et les bailleurs sociaux des décisions prises en comité de pilotage. Elles marquent également le lancement de l'appel à projet des enveloppes-cibles ainsi que des programmations de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP). L'instance inter-bailleurs sera notamment le lieu de suivi de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Ces deux instances se réunissent à minima une fois par an et autant que de besoin.

Cette gouvernance articulée avec les rythmes budgétaires de chaque signataire garantit la bonne mobilisation de l'ensemble des moyens, et assure la transparence dans leur utilisation. L'élargissement conséquent de la géographie prioritaire dans le territoire de Grand Paris Grand Est, avec l'entrée de trois nouvelles communes, nécessite l'inscription d'un temps de bilan intermédiaire, à mi-parcours. Le comité de pilotage de l'automne 2026 permettra si besoin de réviser les orientations, les priorités et les engagements des signataires.

## ACTION DE L'ÉTAT : LES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN

Les dispositifs présentés ci-après relèvent des politiques de droit commun de l'État. Leur déclinaison s'inscrit dans le cadre des spécificités locales du territoire de Grand Paris Grand Est.

### 1. Les politiques de rénovation urbaine

**Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)**, engagé en 2014, concerne 34 projets en Seine-Saint-Denis.

Le renouvellement urbain a vocation à modifier les quartiers en profondeur en favorisant la mixité sociale, la diversification des logements et des bâtiments, le désenclavement des quartiers, en contribuant à la transition écologique des quartiers et à l'efficacité énergétique des bâtiments.

Les projets, portés par les établissements publics territoriaux, ont été examinés par le comité d'engagement de l'agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU).

La contractualisation de ces projets se fait à deux niveaux :

- Au niveau de chaque territoire, par une « convention territoriale » portant sur les volets transversaux à l'ensemble des projets (ingénierie, reconstitution de l'offre de logements démolis, insertion sociale dans les chantiers, etc.) ;
- Au niveau de chaque projet, par une convention « quartier » décrivant les actions prévues et les modalités de financement, notamment les concours financiers de l'ANRU (en subvention ou en prêt).

L'enjeu majeur pour les années à venir est la **mise en œuvre opérationnelle des projets**, avec les points d'attention particuliers suivants :

- L'engagement des opérations et notamment leur engagement financier ;
- L'identification des opérations de reconstitution de l'offre démolie, et leur engagement financier et opérationnel ;
- Le relogement des ménages ;
- La tenue d'instances régulières à l'échelle des EPT et des quartiers pour s'assurer du respect des délais et identifier les difficultés éventuelles de compatibilité avec le calendrier NPNRU.

Grand Paris Grand Est est **concerné par 3 projets de renouvellement urbain**, à Clichy-sous-Bois, Neuilly-sur-Marne et Villemomble (ce dernier étant partagé avec le territoire d'Est Ensemble).

### 2. Les politiques relatives à l'amélioration de l'habitat privé

Les interventions de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) concernent d'une part des dossiers en « diffus », à l'initiative des propriétaires concernés, d'autre part des « opérations programmées ». Celles-ci, contractualisées pour une durée donnée, portent sur un périmètre géographique défini, et intègrent un dispositif d'animation pour accompagner les propriétaires et les copropriétés afin d'aboutir à la réalisation des travaux.

En 2024, sur le territoire de Grand Paris Grand Est, les dispositifs suivants sont en cours :

- À Clichy-sous-Bois, dans le cadre de l'opération de redressement des copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN) du Bas-Clichy, 5 copropriétés font l'objet chacune d'un plan de sauvegarde ; une copropriété est couverte par un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) ;

- À Noisy-le-Grand, les copropriétés d'Abraxas font l'objet d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat « copropriété dégradée » (OPAH-CD) ;
- À Livry-Gargan, un POPAC « centre-ville » porte sur 5 copropriétés.

### 3. Les politiques d'éducation et de jeunesse

#### 3.1. Les programmes et dispositifs d'égalité des chances

- **Les stages de réussite scolaire**

Le dispositif vise à renforcer ou entretenir les connaissances et les compétences travaillées au sein de la classe, dans un objectif de solide maîtrise des savoirs fondamentaux et dans le cadre d'un petit groupe d'élèves. Les stages sont organisés sur une partie des congés scolaires et sont ouverts aux élèves à partir du CP et jusqu'à la fin du collège.

Dans les écoles et établissements de Grand Paris Grand Est, 250 stages ont été organisés au total en 2023, ce qui représente 1 668 élèves bénéficiaires.

- **L'opération École ouverte – Vacances apprenantes**

Le dispositif permet d'accueillir dans les écoles et les établissements des élèves du CP à la terminale, durant une partie des vacances scolaires et sur des journées entières, afin d'assurer la consolidation des apprentissages et de contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des actions de soutien scolaire et des activités culturelles, sportives et de loisirs.

Dans les écoles et établissements de Grand Paris Grand Est, 173 écoliers, 900 collégiens et 146 lycéens ont été bénéficiaires en 2023. Des écoles ou établissements ont été ouverts dans 7 des 14 collectivités locales : Clichy-sous-Bois, Coubron, Montfermeil, Neuilly-sur-Marne, Rosny-sous-Bois, Vaujours, Villemomble.

Ainsi durant l'été 2023, les collégiens de Louise Michel, à Clichy-sous-Bois, ont découvert le patrimoine culturel de Paris et plusieurs sites médiévaux en Île-de-France.

- **Les petits déjeuners**

Dans le cadre de la lutte contre la grande pauvreté, le dispositif « petits déjeuners » permet de répondre aux besoins nutritionnels de l'élève, la prise du petit déjeuner favorisant la concentration et le bien-être des élèves, facteurs de réussite scolaire. Financé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le dispositif peut concerner les écoles des réseaux d'éducation prioritaire et des quartiers de la politique de la ville ; le projet fait l'objet d'un partenariat entre l'Éducation nationale, la commune et les familles.

Dans les écoles de Grand Paris Grand Est, 13 278 petits déjeuners ont été distribués en 2023, au bénéfice de 2 741 élèves. Depuis 2019, 11 946 élèves ont bénéficié de ces distributions.

Dans deux écoles de Clichy-sous-Bois, en 2023, la distribution de petits déjeuners a par exemple fait l'objet d'un projet global en faveur de la santé, en lien avec la mise en activité physique des élèves. Au terme du projet, chacun des élèves a reçu un livret coconçu par la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et les équipes pédagogiques, et édité par la commune.

- **Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE)**

Conduite en partenariat entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Éducation nationale, l'opération vise à favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant. Il s'agit de permettre l'acquisition du français, la connaissance des valeurs de la République et celle du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents.

12 ateliers OEPRE sont ouverts en janvier 2024 sur le territoire de Grand Paris Grand Est.

- **L'accueil des moins de trois ans**

Première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité, la scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire. Cette scolarisation précoce est donc développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, en particulier en réseau éducation prioritaire (REP) et dans les quartiers en politique de la ville. L'accueil pour les moins de trois ans nécessite un projet particulier et fait à ce titre l'objet d'une concertation au niveau local (commune et acteurs publics de la petite enfance).

10 dispositifs d'accueil des moins de trois ans sont ouverts sur le territoire de Grand Paris Grand Est.

- **Le programme d'éducation prioritaire**

La politique d'éducation prioritaire vise à favoriser le travail collectif des équipes, l'accompagnement et la formation des enseignants pour le développement de pratiques pédagogiques et éducatives adaptées aux besoins des élèves et inscrites dans la durée. Cette politique se fonde sur une carte des réseaux composés d'un collège et des écoles du secteur. Les réseaux éducation prioritaire plus (REP+) concernent les quartiers connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire, tandis que les réseaux éducation prioritaire (REP) correspondent à des secteurs plus mixtes socialement mais rencontrant des difficultés sociales significatives. En REP+, les enseignants bénéficient de formation et de temps de travail collectif sur une partie du temps scolaire, correspondant par exemple à 9 journées dans les écoles.

7 réseaux d'éducation prioritaire sont labellisés sur le territoire de Grand Paris Grand Est, dont 3 en REP+. 46 écoles, dont 23 en REP+, y sont implantées. 17 personnels de l'Éducation nationale (coordonnateurs et remplaçants pour la formation REP+) exercent dans le périmètre de Grand Paris Grand Est.

- **Les dédoublements en grande section, CP et CE1**

Le dédoublement des classes est la mesure phare en faveur de l'éducation prioritaire, inscrite dans l'objectif global de « 100 % de réussite ». Cette mesure se traduit par des effectifs réduits à 12 élèves par classe et par un accompagnement personnalisé des élèves. Le dédoublement est accompagné par les équipes de circonscription de premier degré et des formations spécifiques sont proposées aux enseignants.

249 classes sont dédoublées à la rentrée 2023 dans les écoles en éducation prioritaire de Grand Paris Grand Est, dont 84 grandes sections dédoublées et 165 en CP et CE1.

- **Devoirs faits**

Depuis l'automne 2017, le dispositif « Devoirs faits » permet aux élèves volontaires de bénéficier d'un temps pour réaliser leurs devoirs et d'une aide, notamment méthodologique, pour les mener à bien. À compter de la rentrée 2023, « Devoirs faits » est rendu obligatoire pour tous les élèves de sixième, avec pour objectifs de faciliter leur entrée au collège, de mieux les accompagner et de faire en sorte qu'ils développent l'autonomie nécessaire dans leur travail personnel pour réussir au collège. Le volume horaire peut varier en fonction de leurs besoins.

Sur le territoire de Grand Paris Grand Est, 8 707 collégiens en bénéficient en 2023-2024.

### **3.2. Les programmes et dispositifs partenariaux ou interministériels**

- **Les Cités éducatives**

Les Cités éducatives consistent en une alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'État, collectivités, associations,

habitants. Elles visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Cette démarche s'appuie sur l'élaboration de stratégies territoriales ambitieuses et partagées.

Une Cité éducative est labellisée à Clichy-sous-Bois. Dans cette Cité éducative, qui concerne toute la ville, les fournitures scolaires sont offertes à la rentrée à chaque élève du CP au CM2, et un ordinateur est mis à la disposition des élèves de CM1, pour 3 années.

- **Les Cordées de la réussite**

Elles visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances, en luttant contre l'autocensure et en suscitant l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur. Elles mobilisent l'ensemble des acteurs, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur, académies et de multiples partenaires (ministères, associations, entreprises...).

Sur le territoire de Grand Paris Grand Est, 9 collèges et 9 lycées sont « encordés ». 36 cordées existent sur le territoire et 22 établissements d'enseignement supérieur sont « tête de cordée ».

Au lycée Alfred Nobel de Clichy-sous-Bois, une cordée a été développée avec l'école normale supérieure de Paris Saclay. Elle s'intitule « Talents ». L'objectif est de permettre à des lycéens de milieux populaires de préparer leur entrée dans le supérieur grâce à un accompagnement et un tutorat, dispensés par des normaliens.

Il s'agit de les amener à se projeter dans l'enseignement supérieur, de contrer leur autocensure, de les stimuler vers des formations plus longues et/ou plus sélectives, et de les aider à choisir une orientation plus juste (pour éviter les réorientations).

Le programme se construit sur deux années et un Campus, pour permettre aux lycéens d'acquérir une méthode de travail réfléchie, les outils de construction d'un raisonnement efficace ainsi que l'élaboration d'un premier réseau.

Plusieurs parcours pédagogiques pluridisciplinaires sont proposés afin que les lycéens accèdent à une méthodologie rigoureuse en élargissant leur culture générale dans les domaines des sciences, des sciences humaines ou des arts.

- **Les programmes de réussite éducative (PRE)**

Le Programme de réussite éducative (PRE) vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par les enfants et les jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé à travers un parcours de réussite éducative, toujours sur la base de l'adhésion des familles. Le PRE s'appuie sur le droit commun existant et nécessite un travail en réseau avec les acteurs présents sur le territoire : enseignants, directeurs d'école, assistantes sociales, médecin scolaire, etc.

### **3.3. Les dispositifs d'engagement (Service civique)**

L'objectif de l'engagement de Service civique est de mobiliser la jeunesse pour répondre aux défis de la société. Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, ou jusqu'à 30 ans en situation de handicap, il offre un cadre d'engagement où les jeunes pourront se côtoyer et vivre une expérience d'engagement. 32 structures (associatives ou municipales) bénéficient d'un agrément de Service civique sur le territoire de Grand Paris Grand Est leur permettant de recruter et d'accompagner des volontaires. Parmi ces structures, les communes engagées sur le dispositif sont les suivantes : Rosny-Sous-Bois, Livry-Gargan, Gagny, Neuilly-Plaisance, Gournay-sur-Marne, Neuilly-sur-Marne.

### **3.4. Le soutien à la continuité éducative**

- **Le Projet Éducatif Territorial (PEDT)**

Le PEDT formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Il ouvre également des droits à des financements de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) notamment dans le cadre du « Plan Mercredi ». Sur le territoire de Grand Paris Grand Est, toutes les communes ont signé un PEDT, à l'exception de Neuilly-sur-Marne, Montfermeil et Le Raincy.

- **Le dispositif « Colo Apprenante »**

Les « Colos apprenantes » s'inscrivent dans l'opération « Vacances apprenantes », qui a pour objectif de répondre au besoin d'expériences collectives et de remobilisation des savoirs. Elles bénéficient d'un label délivré par l'État qui garantit des bons niveaux de qualité de l'offre éducative et des conditions de sécurité assurées par un encadrement qualifié et expérimenté. Sur le territoire de Grand Paris Grand Est, 26 séjours ont fait l'objet de subventions dans le cadre du dispositif. Ils ont été organisés par les communes de Neuilly-Plaisance, Clichy-sous-Bois et Montfermeil, ainsi que l'association EG LOISIRS, implantée à Gagny.

- **L'appel à projets continuité éducative**

Dans le cadre de la continuité éducative et du lien entre le scolaire et le périscolaire, un appel à projet a été initié afin de permettre de mettre en œuvre des actions qualitatives notamment autour des langues sur le dispositif « Accueil Langues ». Dans ce cadre, la commune de Noisy-le-Grand a bénéficié d'une subvention.

### **3.5. Le soutien aux associations de jeunesse**

L'appel à projets « actions locales jeunesse / document stratégique régional » (AJ-DSR, BOP 163) permet de financer prioritairement les associations agréées Jeunesse et éducation populaire (JEP) selon les axes de continuité éducative, d'engagement, de valeurs de la République et de Jeux olympiques et paralympiques de 2024, tout en accompagnant la vitalité des associations agréées.

10 associations du territoire de Grand Paris Grand Est ont ainsi bénéficié de subventions.

## **4. Les politiques d'emploi**

L'unité départementale de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) porte de nombreuses actions qui bénéficient aux habitants des quartiers en politique de la ville.

### **4.1. Des dispositifs d'insertion professionnelle et de solidarité**

L'objectif de plein emploi fixé par le gouvernement peut s'appuyer sur la mobilisation de plusieurs dispositifs d'insertion professionnelle à destination de l'ensemble des personnes éloignées de l'emploi, ou confrontées à des freins spécifiques, avec une attention toute particulière des services de l'État en charge du pilotage de ces dispositifs pour s'assurer que les habitants des quartiers en politique de la ville en bénéficient en priorité.

Ces actions d'insertion professionnelle sont renforcées pour certaines personnes grâce au financement de structures de l'insertion par l'activité économique. Ces structures permettent la réinsertion par l'embauche d'un salarié en insertion sur un contrat de 4 à 24 mois et un accompagnement socio-professionnel. En Seine-Saint-Denis, 49 % des 5 873 salariés en insertion en 2023 sont des habitants des quartiers en politique de la ville (29% au niveau régional) et l'objectif dans les prochaines années sera de renforcer encore cette proportion.

Concernant l'insertion des jeunes, l'État, via le pilotage de la DRIEETS, soutient massivement le réseau des missions locales du département. Ces structures mettent en place le dispositif du contrat d'engagement jeune (CEJ) qui permet un accompagnement renforcé des jeunes pendant 6 mois avec le versement d'une allocation, en contrepartie d'un investissement

hebdomadaire minimal de 15h. L'accompagnement renforcé des missions locales s'adresse ainsi en priorité à un public de jeunes confrontés à des freins à l'emploi. Pour ce dispositif également, une attention particulière est accordée aux les habitants des quartiers en politique de la ville, qui représentent 51% des jeunes reçus au sein des missions locales (28% au niveau régional et 19% au niveau national), avec l'ambition affichée d'accroître encore cette proportion. Dans la même optique de contribuer plus spécifiquement à l'insertion professionnelle des jeunes, l'État continuera également de financer, à travers différents appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt, des référents chargés de conduire des actions « d'aller vers » en direction de jeunes « NEET » (ni en emploi, ni en étude, ni en formation) afin de les ramener vers les acteurs de l'insertion professionnelle dans le cadre du plan régional d'insertion de la jeunesse (PRIJ).

L'État a par ailleurs prévu de maintenir divers dispositifs bénéficiant à l'ensemble de la population, comme les aides à l'apprentissage qui ont permis un fort développement de l'alternance pour les jeunes de Seine-Saint-Denis (augmentation de 13% des apprentis entre 2021 et 2023 pour s'établir à 18 000 jeunes accueillis en Seine-Saint-Denis) ou spécifiquement dédiés aux habitants des quartiers en politique de la ville, à l'instar des emplois francs qui octroient une aide financière aux employeurs recrutant un habitant domicilié en géographie prioritaire. L'ambition est que la forte mobilisation de ce dispositif en Seine-Saint-Denis (1 643 habitants de Seine-Saint-Denis ayant bénéficié de ce dispositif en 2023, correspondant à 35 % des demandes acceptées en Ile-de-France) se poursuive dans les prochaines années.

Dans le cadre de la renationalisation du revenu de solidarité active (RSA), les actions d'insertion portées par le conseil départemental sont également accompagnées par les services de l'État. Un accord a ainsi été signé en septembre 2021 pour la reprise de la gestion financière du RSA, en contrepartie d'un engagement du département à intensifier son accompagnement vers l'insertion professionnelle à l'attention de ces publics. La création des agences locales d'insertion (ALI) sur l'ensemble du territoire en traduit l'attention portée aux plus vulnérables. L'ensemble des agences a été créé début 2024 et le département a bien atteint ses objectifs de doublement des crédits d'insertion. L'objectif général est que l'amélioration de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA qui en découlera, profite également aux habitants des quartiers en politique de la ville du département.

L'État continuera par ailleurs de financer les cinq Cités de l'emploi du département, ce dispositif spécifique étant mis en place pour renforcer l'articulation et la coopération entre les acteurs impliqués dans l'insertion professionnelle et les partenaires mobilisés plus directement dans la politique de la ville, et ainsi d'augmenter l'accès au droit commun des habitants des quartiers.

#### **4.2. Le contrat local des solidarités**

Dans le cadre de la précédente stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, l'État s'est mobilisé pour cofinancer avec le conseil départemental des actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des habitants de la Seine-Saint-Denis. Afin de poursuivre cette dynamique, l'État signera en 2024 un nouveau contrat avec le département. Cette contractualisation prévoit des actions à l'attention des publics particulièrement vulnérables, autour de thématiques comme la prévention de la reproduction des inégalités dès l'enfance, la lutte contre la grande exclusion, l'accès aux droits des plus démunis ou encore l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi. La négociation en cours intègre, pour les actions pour lesquelles cette orientation apparaîtra pertinente, la prise en compte des spécificités des territoires, avec l'idée d'une intervention renforcée dans les quartiers en politique de la ville.

#### **4.3. La réforme du réseau pour l'emploi**

La réforme du réseau pour l'emploi se traduira par la formalisation au sein de la Seine-Saint-Denis d'une feuille de route départementale mobilisant l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi autour d'objectifs opérationnels. Cette feuille de route, qui fera l'objet d'une large concertation s'articulera avec des plans d'actions intégrant les grandes orientations

départementales, complétées des priorités définies avec des comités locaux pour l'emploi qui se mettront en place à un niveau infra-départemental, adapté aux besoins des territoires.

Dans le cadre de cette réforme, les publics prioritaires qui figureront dans ces feuilles de route sont les publics les plus éloignés de l'emploi et rencontrant des difficultés particulières. À ce titre, l'État veillera à ce que toutes les actions partenariales qui se mettront en œuvre ciblent spécifiquement les habitants des quartiers en politique de la ville.

La mise en place de l'opérateur France travail et le renforcement de l'accompagnement dont bénéficieront les demandeurs d'emploi, se traduiront également par une attention toute particulière aux habitants des quartiers de la politique de la ville. Cette réforme devra également se traduire par un renforcement de l'offre de services à destination des entreprises, notamment pour répondre aux besoins de recrutement des employeurs. Dans la mise en œuvre de ces ambitions, les acteurs du service public de l'emploi rassemblés dans le réseau pour l'emploi veilleront à ce que les entreprises implantées dans les quartiers en politique de la ville bénéficient à plein de cette offre de services renforcée.

## 5. Les politiques de l'alimentation

Les actions financées par l'État en matière d'aide alimentaire visent à apporter un soutien aux populations précaires et en difficulté. Les actions soutenues font l'objet d'une programmation annuelle, et prennent des formes diverses :

- Les actions pour les publics à la rue ou hébergés à l'hôtel, sous forme de colis alimentaires, de repas ou de tickets-services, avec une attention particulière aux produits infantiles ;
- Les cuisines collectives et les tiers-lieux alimentaires pour les ménages hébergés à l'hôtel ;
- Les épiceries sociales et solidaires ;
- Le soutien aux actions de distribution alimentaire (distribution de colis alimentaires, fourniture de repas chauds, épiceries sociales...) vise les grandes associations, mais aussi des petites structures, de façon à mailler et couvrir l'ensemble du territoire et toucher le public le plus large possible. Les actions financées prennent aussi la forme de maraudes alimentaires et food-trucks solidaires pour mieux couvrir les « zones blanches » du territoire, de distribution en accueil de jour ;
- Les actions de lutte contre la précarité alimentaire des étudiants : distribution de colis alimentaires et de kits d'hygiène, actions de sensibilisation (gaspillage alimentaire, éducation à l'alimentation, santé et bien-être) ;
- Des actions de même nature sont mises en place en direction d'autres publics, tels que les femmes enceintes, jeunes mères isolées et personnes âgées isolées ;
- Des actions de coordination des acteurs et de mutualisation des moyens afin de renforcer l'efficacité de l'action collective : création d'une plateforme logistique alimentaire mutualisée visant à collecter et stocker des produits frais de qualité, ainsi que des dons de grandes et moyennes surfaces, et à les livrer aux épiceries solidaires et associations.

L'annuaire « Soliguide » recense 140 dispositifs d'aide alimentaire sur le département.

## ORIENTATIONS TERRITORIALES

Deux orientations territoriales prioritaires ont été définies pour les quartiers en politique de la ville. Elles sont déclinées en enjeux, et seront traduites en priorités locales dans les avenants communaux. Elles constituent ainsi un socle pour un choix de priorités, c'est-à-dire d'actions répondant aux problématiques de terrain propres à chaque quartier.

### 1. Des quartiers intégrés, confortables et paisibles

#### Enjeu 1 : Accompagner l'arrivée des nouvelles lignes de transports en commun

L'enclavement des quartiers en politique de la ville est relatif, et surtout évolutif : tous les quartiers bénéficient ou bénéficieront d'une ligne de transports lourds (train ou bus à haut niveau de service) à l'horizon 2030. L'intégration des quartiers à l'espace métropolitain et francilien ne cessera donc de s'améliorer pendant la durée du contrat de ville.

Le maillage des mobilités jusqu'au cœur des quartiers, et l'ajustement des fréquences aux besoins des habitants, en articulation avec ces projets de transports, constituent les enjeux à cibler plus particulièrement dans le contrat. En complément, s'y ajoute un enjeu d'aménagement, tant en matière de mobilités actives (voiries adaptées à la marche à pied et au vélo, locaux en pied d'immeuble) que d'équipements motorisés (stationnement).

**Retour de la concertation** : les déplacements se sont améliorés, mais ils restent difficiles d'une commune et d'un quartier à l'autre au sein du territoire, et encore plus vers Paris. L'accessibilité aux transports en commun pour les personnes en situation de handicap ou pour les familles reste également difficile. Les tarifs peuvent enfin constituer un frein pour les habitants les plus précaires. Concernant les mobilités actives, le défaut d'aménagements empêche de susciter l'envie de la marche ou du vélo.

- **Priorités** : déploiement du Plan local des mobilités et du Comité vélo territorial, requalification des voiries structurantes, développement des aménagements favorables au vélo et à la marche à pied, mobilisation du Fonds vert.

#### Enjeu 2 : Poursuivre la rénovation des logements

Les quartiers se distinguent par un fort besoin en amélioration de l'habitat. Leur confort, notamment thermique, demeure une priorité. Ainsi, trois quartiers bénéficient de conventions de renouvellement urbain (Clichy-sous-Bois, Neuilly-sur-Marne, Villemomble).

Si le parc d'habitat locatif social est prédominant dans les quartiers, ce constat ne doit pas masquer la présence de copropriétés, de taille très variée, pour certaines fragiles, voire très fragiles, et constituant du logement social de fait. Des dispositifs de prévention ou de redressement des copropriétés dégradées ont été lancés depuis 2022 (Clichy-sous-Bois, Noisy-le-Grand, Livry-Gargan), en complément de ceux déjà menés depuis 2015. Le diagnostic de l'habitat privé réalisé en 2022 a permis d'identifier les copropriétés pour lesquelles de nouveaux dispositifs pourraient être lancés dans les six prochaines années.

Enfin, l'effort des bailleurs sociaux et des copropriétaires pour la rénovation de leurs patrimoines hors renouvellement urbain et dispositifs de redressement, nécessite d'être soutenu.

**Retour de la concertation** : la dégradation de certains logements, voire leur insalubrité, pèse trop lourdement sur le quotidien de certains habitants. Le sujet est jugé urgent. Par ailleurs, la gestion de l'attente et du relogement dans les projets de renouvellement urbain, la gestion du droit au logement opposable, ainsi que la prévention des expulsions locatives, dans un contexte de pénurie de logements, nécessitent un accompagnement individuel renforcé. Les travailleurs sociaux manquent et les démarches sont longues. Par ailleurs, le mélange des

*populations est insuffisant dans les quartiers et les surfaces habitables sont trop petites. La rénovation doit tenir compte du dérèglement climatique et les institutions doivent aller vers les propriétaires les plus précaires. Enfin, les projets de mémoire dans le cadre des transformations urbaines sont appréciés et nécessaires à un accompagnement plus collectif.*

- **Priorités** : poursuite du renouvellement urbain, poursuite du redressement des copropriétés dégradées, accompagnement des copropriétés et des copropriétaires fragiles.

### **Enjeu 3 : Accompagner les habitants aux usages de la ville et du logement**

Les quartiers bénéficient de la proximité d'un important patrimoine naturel et paysager, à l'exception de ceux situés sur le versant Nord-Ouest du territoire. Un espace vert est accessible pour chacun à moins de deux kilomètres. Des qualités particulières ont également été repérées comme étant à préserver au sein des « zones de grand collectif » du Plan local d'urbanisme intercommunal (Gagny). La Marne constitue enfin un patrimoine naturel, en cours de dépollution. Néanmoins, les habitants des quartiers en politique de la ville connaissent peu ces atouts : ils ne se rendent pas dans ces lieux autant qu'ils le pourraient, et contribuent parfois sans le savoir à leur dégradation.

Le territoire connaît également un développement important de l'innovation en matière de gestion des déchets et de réemploi. Un Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés a été adopté en 2023, et une recyclerie a ouvert ses portes à Neuilly-sur-Marne en 2024. Les quartiers bénéficient d'un tissu associatif dynamique et engagé dans la réduction des déchets. Là encore, les habitants peinent à adopter des comportements quotidiens vertueux, en raison de freins individuels (maîtrise de la langue) ou collectifs (défaut d'espaces de collecte adaptés).

Enfin, l'accompagnement des ménages des quartiers en politique de la ville dans le logement, notamment en matière de lutte contre la précarité énergétique, est une priorité pour le territoire de Grand Paris Grand Est. Des expérimentations ont été menées dans ce but à partir de 2022, afin de proposer des diagnostics sociotechniques individuels et des actions de sensibilisation, tant aux habitants du parc social que du parc privé. Leur succès encourage à massifier ces actions, qui s'inscrivent dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

***Retour de la concertation** : les quartiers sont carencés en squares, susceptibles de conserver la fraîcheur en été. En matière de protection de l'environnement, les institutions et les associations doivent inscrire l'éco-exemplarité au cœur de leur action. Des permanences de prévention et de sensibilisations seraient utiles dans chaque quartier. Les stratégies territoriales (Marne propre, Plan local de prévention des déchets, actions de lutte contre la précarité énergétique) sont mal connues par les habitants et nécessiteraient une meilleure communication. Enfin, l'action des bailleurs sociaux en matière d'entretien quotidien et d'information des locataires apparaît insuffisante.*

- **Priorités** : sensibilisation à la nature en ville, sensibilisation aux mobilités actives, sensibilisation au Plan Marne propre et au cycle de l'eau, développement du dispositif « famille zéro déchets », sensibilisation au tri et au réemploi, développement des brigades de l'environnement, développement des actions de lutte contre la précarité énergétique, mobilisation du Fonds vert.

### **Enjeu 4 : Assurer la tranquillité résidentielle et publique**

Les incivilités et les trafics divers demeurent des problématiques trop répandues dans l'ensemble des quartiers. Si les épisodes violents de l'été 2023 ont causé des dommages variables d'une commune à l'autre, leurs conséquences, tant matérielles que morales, pèsent autant sur les institutions que sur les habitants des quartiers eux-mêmes, qui en sont les premières victimes.

Huit communes sur dix sont dotées d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CLSPDR). Toutes disposent d'un service de police municipale, dans la majorité des cas, associé à un service de prévention et/ou de médiation. Elles entretiennent des relations étroites avec les commissariats de police nationale, entre autres, via le cofinancement de postes d'intervenants sociaux, ou les systèmes de vidéoprotection installés sur la voie publique ou dans les patrimoines des bailleurs sociaux. Ces dispositifs sont étroitement liés aux démarches de gestion urbaine et sociale de proximité.

En revanche, les services de prévention spécialisée dont les éducateurs de rue sont dédiés à l'accompagnement des jeunes en rupture, dans une visée de cohésion sociale, n'interviennent que sur une partie des quartiers : Arrimages à Clichy-sous-Bois et Montfermeil et Cap à Cité à Rosny-sous-Bois. Leur extension sur des quartiers subissant des rixes régulières, anciennes et identifiées, ou connaissant des épisodes de violences plus ponctuelles mais répétées constitue l'un des enjeux majeurs du contrat de ville.

Enfin, Grand Paris Grand Est a fait le choix de s'investir pleinement aux côtés des communes en matière de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), afin d'agir collectivement auprès des bailleurs. Ainsi, les démarches de GUSP ont poursuivi leur structuration depuis 2018. Des dispositifs et ingénieries dédiées ont été créés dans les communes de Gagny, Neuilly-sur-Marne et Villemomble. Une coordination a été mise en place par le territoire au sein d'une instance inter-bailleurs. Le territoire accompagne les communes afin qu'elles s'équipent d'outils de suivi identiques communs, permettant un recollement efficace des données et des programmations annuelles. Ces outils permettent notamment d'élargir la GUSP au-delà du seul abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), en y intégrant les actions de droit commun menées par les communes et les bailleurs sociaux. L'élargissement de cette démarche aux trois communes entrantes en politique de la ville et aux parcs privés, ainsi que la signature d'une charte territoriale, déclinable en conventions communales, constituent les enjeux de la période qui s'ouvre.

**Retour de la concertation** : les trafics de stupéfiants menacent la vie de certains habitants. Le renforcement de la prévention auprès des jeunes, ainsi que de la tranquillité publique, constituent des urgences. Les services de prévention spécialisée ne travaillent pas assez ensemble d'une commune à l'autre, et sont absents de certains quartiers : il faudrait créer des synergies entre eux.

- **Priorités** : création ou développement de CLSPDR et de services de médiation dans les communes non dotées, implantation d'un service de prévention spécialisée dans les communes non dotées, poursuite et développement des chantiers éducatifs, renforcement des démarches de GUSP et création de dispositifs dans les trois communes entrantes, adoption d'une charte territoriale de GUSP.

## 2. Des citoyens confiants, autonomes et émancipés

### Enjeu 5 : Ouvrir le champ des possibles aux enfants et aux jeunes

Les quartiers en politique de la ville se distinguent par leur jeunesse : près de 45% des habitants y ont moins de 25 ans, alors que la proportion ne dépasse pas les 30% à l'échelle nationale, et se situe autour des 35% à l'échelle du territoire (données INSEE 2015). L'enjeu de leur accompagnement est donc central, et partagé par l'ensemble des communes.

Si la plupart des communes historiques de la politique de la ville disposent des outils classiques adaptés (dédoublage des classes, programmes de réussite éducative et accueil des collégiens temporairement exclus – PRE et ACTE), les autres sont relativement dépourvues de dispositifs spécifiques. La généralisation des Cités éducatives annoncée à l'automne 2023 par le Comité interministériel des villes, semble constituer une opportunité. En

effet, une seule cité éducative existe à ce jour sur le territoire bien que les difficultés dans ce domaine soient généralisées à l'ensemble des quartiers.

La création ou la coordination d'acteurs, permises par les cités éducatives, semble être la méthode la plus efficace pour offrir de meilleures chances de réussite aux enfants et aux jeunes des quartiers. Néanmoins, elle ne pourra se faire sans le renforcement des actions de soutien à la fonction parentale. Dans ce domaine, le concours de la Caisse d'allocations familiales semble incontournable. Elle intervient à la fois dans le domaine de la petite enfance (accueils collectifs et actions d'éveil et d'accompagnement des mille premiers jours), et de la parentalité (centres sociaux et aide aux loisirs). À ce titre, des efforts restent à faire dans tous les quartiers en matière de couverture des besoins en modes d'accueil des jeunes enfants, et d'agrément des centres sociaux.

De même, la rénovation des équipements scolaires et périscolaires constitue un enjeu pour l'ensemble des partenaires concernés (école, accueils de loisirs, collèges, lycées), afin d'offrir des conditions d'apprentissage confortables.

Enfin, l'orientation scolaire et l'information jeunesse avaient déjà été identifiées comme des enjeux majeurs dans le cadre de l'avenant aux contrats de ville en 2019. Les besoins n'ont pas faibli, en l'absence de centres d'information et d'orientation portés par l'Éducation nationale. Par ailleurs, les communes et les missions locales portent de nombreuses actions d'aide à l'insertion des jeunes (projets « coup de pouce », contrats d'engagement). Le développement de l'apprentissage apparaît également comme un domaine à consolider.

**Retour de la concertation** : la fonction parentale n'est pas assez soutenue. Le soutien doit se faire sur le temps long, avec des accompagnements approfondis et une meilleure valorisation des parents, de leurs compétences et de leur autorité. Les dispositifs comme celui de l'accueil des collégiens temporairement exclus (ACTE) doivent être développés, ainsi que les actions d'accompagnement à la scolarité. Il est aussi proposé que des distributions de fournitures scolaires soient mises en place. En complément, les relations entre l'ensemble des acteurs de l'écosystème éducatif doivent être resserrées, avec des espaces de dialogue entre institutions, parents et enfants. Les séjours doivent être multipliés, notamment en direction des familles avec de très jeunes enfants. L'insertion des jeunes est l'objet d'une vive préoccupation. Les jeunes des quartiers témoignent d'une forme de désespérance. Ils manquent cruellement de réseaux professionnels. Ils ont des difficultés à trouver des stages, et sont « lâchés dans la nature ». Ils sont également victimes de discriminations, à l'adresse notamment. Les espaces permettant la rencontre entre jeunes, et avec des entreprises, doivent être multipliés. Un travail doit également être poursuivi afin de leur permettre d'acquérir les codes du travail (vestimentaires et sociaux), et de contribuer ainsi à un changement d'image du département de la Seine-Saint-Denis.

- **Priorités** : création de Cités éducatives dans l'ensemble des quartiers classés en éducation prioritaire, développement des dispositifs ACTE dans les communes non pourvues, création de nouvelles places en crèche, développement d'actions liées aux mille premiers jours, agrément de nouvelles structures sociales dans les communes non pourvues (centres sociaux ou espaces de vie sociale), développement d'actions de soutien à la fonction parentale, développement des offres de loisirs via les aides de la CAF (séjours familiaux, mini-séjours, sorties culturelles et inscriptions dans des clubs sportifs), rénovation des équipements scolaires et d'accueil dédiés, mobilisation du Fonds vert.

## Enjeu 6 : Dynamiser les parcours professionnels et l'économie locale

Grand Paris Grand Est accueille un écosystème d'acteurs cohérent et bien réparti sur le territoire. Les cinq agences France travail et les quatre missions locales le couvrent en intégralité. Par ailleurs, à la suite de la réforme de l'accueil des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) dans le département, cinq agences locales de l'insertion (ALI) ont été

créées. Elles couvrent également l'intégralité du territoire. Enfin, Grand Paris Grand Est dispose d'une direction de la cohésion sociale, en charge des offres liées à l'emploi, la formation et l'insertion dans les communes de Clichy-sous-Bois, Montfermeil et Coubron (dans le cadre de l'ALI concernant cette dernière), mais aussi d'un service en charge de la clause sociale et de l'achat responsable.

En revanche, l'insertion par l'activité économique constitue un domaine d'amélioration pour le territoire : seules dix-neuf structures sont présentes sur le territoire, sur plus d'une centaine dans le département de la Seine-Saint-Denis. Des efforts ont pu être menés au cours de la période 2015-2023, avec le conventionnement de quatre nouvelles structures. Le territoire demeure donc une « zone blanche », en défaut de porteurs et d'animation territoriale.

Premièrement, les acteurs de l'emploi gagneraient à travailler en coordination afin d'améliorer la connexion entre l'offre et la demande d'emploi local. La mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2024 par France travail d'un système d'information commun, ainsi que d'un comité local au sein du Réseau pour l'emploi devrait faciliter le dialogue. Par ailleurs, des liens existent entre les acteurs de la politique de la ville et les opérateurs des ALI, ainsi que les missions locales dans le cadre de la poursuite du Projet régional d'insertion de la jeunesse (PRIJ) : ils ont vocation à être consolidés.

Deuxièmement, la lutte contre les freins à l'emploi demeure un enjeu largement partagé : la maîtrise de la langue française et le développement des modes d'accueil, constituent des domaines d'action déjà investis mais à développer sur le territoire. Le schéma départemental des services aux familles a, pour sa part, permis d'établir un diagnostic très fin des offres d'accueil des jeunes enfants. Il est à la disposition des communes qui souhaiteraient développer des accueils à visée d'insertion professionnelle (AVIP).

Troisièmement, le soutien au développement économique local est en constante progression. L'accompagnement à la création d'entreprises a été renforcé au cours de la période 2015-2023, avec l'implantation de permanences dans l'ensemble des communes en politique de la ville. Le développement de nouvelles filières vertes est, lui, en cours d'amorçage, notamment avec le lancement d'une étude-action sur la construction circulaire. Le parcours de rénovation énergétique performante du pavillonnaire (PREP) constitue à ce titre une nouvelle source d'emplois, structuré au sein d'un réseau d'artisans agréés. Enfin, l'animation commerciale des rez-de-chaussée d'immeubles dans les quartiers est à soutenir dans le cadre d'un dialogue renforcé avec les bailleurs sociaux.

**Retour de la concertation** : les associations se proposent comme relais d'information et de communication sur les emplois disponibles, ainsi que les dispositifs, évènements et formations existantes. Elles se revendiquent également comme employeurs. L'écosystème de l'accompagnement vers l'emploi reste complexe, et mériterait une clarification. Le secteur économique de la solidarité et de l'insertion par l'activité est jugé dynamique et à préserver. Les filières vertes pourraient être plus largement investies, notamment dans le domaine de la rénovation énergétique qui génère de plus en plus d'emploi. Des chantiers éducatifs et d'insertion pourraient être développés dans ce domaine. L'entrepreneuriat est également vu positivement, mais les liens avec les clubs d'entreprises ne sont pas suffisamment développés. La maîtrise de la langue est ciblée comme un enjeu transversal, à la fois pour l'accès à l'emploi, mais aussi pour l'accès aux droits fondamentaux. Enfin, le développement commercial n'est pas satisfaisant : les habitants se plaignent des offres dans les quartiers, trop stéréotypées (restauration rapide). Même si elles correspondent aux ressources limitées des habitants, ils souhaiteraient une diversification, avec l'implantation de boulangeries et d'enseignes d'alimentation plus saine, à prix modéré.

- **Priorités** : amorçage du comité local pour l'emploi, poursuite du soutien au PRIJ, augmentation du nombre de SIAE conventionnées, accompagnement de l'implantation des ALI, accompagnement de l'implantation des offres de formation linguistique, création d'AVIP, poursuite du développement de l'accompagnement à la création

d'entreprises, développement des filières vertes, diversification des offres commerciales accueillies dans les locaux communs résidentiels.

### Enjeu 7 : Garantir un accès réel à la santé et aux droits

La crise sanitaire de 2020 a mis en lumière les importants besoins pour les habitants des quartiers en politique de la ville, a fortiori dans un département classé en désert médical (50 médecins pour 100 000 habitants, contre 85 en France). Le taux de couverture par la couverture maladie universelle (CMU) des habitants des quartiers de Grand Paris Grand Est est de 20% (contre 4% dans le territoire, 13% en Seine-Saint-Denis et 11% en France). Ce chiffre est alarmant, et présente même un pic à 25% dans le quartier prioritaire de Clichy-sous-Bois et Montfermeil. Enfin, la dégradation de la santé mentale, tant chez les jeunes que chez les adultes, est un problème qui s'est amplifié depuis la crise sanitaire. Les conduites à risque sont en augmentation, et les signalements de la part des travailleurs sociaux et des bailleurs sociaux ont fortement augmenté.

L'agence régionale de santé (ARS) a adopté en 2023 un nouveau projet régional, feuille de route pour les cinq prochaines années. Il contient six axes d'intervention, et est mobilisable dans le cadre des contrats locaux de santé (CLS). Seules sept communes sur dix disposent d'un CLS. En corollaire avec les enjeux de santé, la question de l'alimentation est soulevée dans certains quartiers du territoire. L'élévation du coût de la vie a généré des situations de rupture alimentaire pour un nombre croissant de ménages précaires. Par ailleurs, le plan climat air énergie territorial a investi la question de l'alimentation durable, et met en œuvre des actions de sensibilisation, ainsi qu'une cartographie du « bien manger ».

En matière d'accès aux droits, Grand Paris Grand Est dispose de deux équipements structurants : les maisons de justice et du droit, localisées à Clichy-sous-Bois et Noisy-le-Grand, et rayonnant sur l'ensemble du territoire. En complément, plusieurs communes portent des points d'accès aux droits. Le déploiement du dispositif France services a permis de mailler efficacement les quartiers en accueil pour l'accompagnement aux démarches administratives, avec la labellisation de six « Maisons Frances services » depuis 2021 (quatre fixes et deux mobiles, dont la Maison des services publics portée par Grand Paris Grand Est à Montfermeil). Une nouvelle labellisation est en cours.

Enfin, un schéma territorial numérique a été adopté en 2021. Il a permis le recrutement de dix-sept conseillers numériques France services par les communes et les associations, ainsi que le conventionnement par le Département du consortium porté par l'association ADFSAP. Le projet « Egal'IT » permet de déployer une offre de diagnostic individuel des besoins numériques, couplée à des solutions d'équipements et de formations qualifiantes (300 à 400 bénéficiaires annuels). L'ensemble de ces offres est suivi dans le cadre d'une coordination territoriale portée par Grand Paris Grand Est. Au-delà de l'échange de pratiques et d'informations, elle a permis la création d'une cartographie dynamique des offres sur le territoire, « Déclic numérique », à destination des professionnels de terrain.

**Retour de la concertation** : l'enjeu de la santé est considéré comme l'un des plus importants. Les médecins ne sont pas assez nombreux, les consultations trop courtes et ils ne sont pas assez rémunérés. Certaines spécialités, comme la gynécologie, ont été mises à l'écart, et font complètement défaut dans les quartiers. De nombreux praticiens semblent découragés par la profession. De surcroît, le département de la Seine-Saint-Denis n'est pas attractif. Les jeunes des quartiers pourraient être encouragés à se tourner vers les études de médecine : pour cela il faudrait qu'ils soient aidés financièrement. Un nombre croissant d'habitants se soignent à l'étranger, car cela est moins cher et plus rapide. La prévention n'est pas assez développée (diabète, planning familial, santé sexuelle, santé mentale), et trop de médicaments sont prescrits. La création d'offres de soins en proximité type dispensaire est demandée, au cœur des quartiers, en y mutualisant les praticiens, « comme dans les maisons de santé à la campagne ». Elles pourraient également accueillir des unités d'urgences médicales, afin de désengorger les hôpitaux. Comme en matière d'éducation, il est crucial d'accompagner la

*structuration d'écosystèmes locaux, pour créer des relations entre praticiens, institutions et patients. L'agence régionale de santé n'est pas assez impliquée dans la prévention, et les associations ne travaillent pas avec. Par ailleurs, la santé environnementale est un sujet peu clair. L'action des bailleurs sociaux apparaît inexistante. L'alimentation constitue un sujet de droit fondamental : la gratuité de la cantine pourrait être appliquée pour les familles les plus précaires). Le développement des circuits courts et de la lutte contre le gaspillage alimentaire apparaît également important. Enfin, la question de l'accès aux droits est jugée correcte, avec l'exemplarité des deux maisons de justice et du droit implantées à Clichy-sous-Bois et à Noisy-le-Grand, et du nouveau réseau France services. Ils devraient être enrichis avec des permanences dans les quartiers non pourvus.*

- **Priorités** : création de CLS et de CPTS dans les communes dépourvues, redynamisation des CLS en sommeil, développement de l'expérimentation des équipes mobiles en santé mentale, poursuite des actions de sensibilisation à une alimentation durable, finalisation du maillage en structures France services, intégration des communes entrantes à la coordination territoriale numérique.

### **Enjeu 8 : Développer l'accès au sport et à la culture**

L'enjeu présente une double dimension. D'une part, il répond à la problématique de la rénovation d'équipements vieillissants, mais aussi à celle du déficit d'équipements dans certains quartiers. D'autre part, il répond à l'inadaptation des offres aux attentes des habitants des quartiers. Ces derniers semblent rencontrer des freins à la fois financiers et sociaux à la pratique sportive ou culturelle. En matière de culture, un sentiment d'illégitimité peut s'ajouter à ces freins. Le territoire est pourtant maillé par les nombreux équipements sportifs et culturels communaux, et accueille les projets structurants des Ateliers Médicis et de l'orchestre DEMOS.

Il semble ainsi opportun d'intégrer aux projets d'investissement communaux, un volet dédié à la rénovation et à la création d'équipements culturels et sportifs, en lien avec la rénovation des équipements scolaires. Le plan de l'agence nationale du sport « 5 000 équipements sportifs de proximité », ainsi que la dynamique générée par l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques à l'été 2024, doivent constituer des opportunités pour les communes. Par ailleurs, une réflexion pourrait être engagée sur le développement de la médiation, tant sportive que culturelle, en lien avec les aides de la Caisse d'allocations familiales, insuffisamment connues et mobilisées, ainsi qu'avec les tissus associatifs locaux. Ces derniers sont en effet très actifs, mais trop peu connectés aux institutions publiques dont ils dépendent (fédérations sportives, direction régionale de l'action culturelle).

**Retour de la concertation** : *il y a une carence en espaces de sociabilité au cœur des quartiers, notamment pour les jeunes. Les espaces de jeux pour enfants sont vieillissants, et les équipements de loisirs (culture et sports) et de pratique de la citoyenneté, font défaut. La question de l'accessibilité aux aides financières et aux équipements est également posée. Ils sont insuffisamment connus et inclusifs (exemple donné du Passe Culture). Des espaces de culture et de loisirs doivent être ouverts en proximité : dans les équipements scolaires après la classe et pendant les vacances, et en pied d'immeuble, en s'appuyant sur les associations locales et les services municipaux. La pratique de la lecture doit être renforcée, avec des chéquiers et des dons de livres. Par ailleurs, la mixité des publics doit être développée, entre habitants des quartiers et habitants hors des quartiers. Il est proposé que des habitants puissent être impliqués dans l'élaboration des programmations culturelles.*

- **Priorités** : mobilisation des dispositifs existants pour développer l'accès au sport et à la culture, création ou réhabilitation d'équipements sportifs de proximité, développement de lieux accueillant des projets culturels ou créatifs.

# Partie 2

## Projet communal

## PRESENTATION DU QUARTIER INTERCOMMUNAL

### 1. Situation du quartier de Clichy-sous-Bois et Montfermeil

Le quartier « Haut Clichy – Centre-Ville – Bosquets – Lucien Noël » appartient à un territoire composé de deux communes dont la coopération remonte aux années 1960. Elle s'est progressivement mise en place, notamment du fait de la construction d'un grand ensemble immobilier, à cheval sur les deux communes.

La coopération s'est d'abord et avant tout manifestée par la création de structures intercommunales destinées à doter le territoire d'outils adaptés à la gestion de leurs difficultés communes : création d'un syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM), puis d'une société d'économie mixte (SEM). En décembre 1997, une communauté de communes à taxe professionnelle unique a été créée, confirmant cette volonté de coopération. Une étape supplémentaire a été franchie en janvier 2001 avec la transformation en communauté d'agglomération de Clichy-sous-Bois et Montfermeil (CACM).

Les deux communes sont situées à l'Est du département de la Seine Saint Denis, à 15 kilomètres de Paris, de la plateforme aéroportuaire de Roissy Charles de Gaulle, et du pôle d'activités et universitaire de Marne La Vallée. Ce positionnement a priori stratégique est néanmoins affaibli par des problématiques en termes de mobilités et d'enclavement du territoire. L'abandon du projet de raccordement du territoire à l'autoroute, prévu lors de la construction du grand ensemble, a transformé une situation favorable du point de vue résidentiel, en piège avec la mise à l'écart du territoire des grands réseaux de transports.

En effet, le territoire n'est desservi directement par aucun axe routier d'importance. Il en est de même pour les réseaux de transports en commun, puisque le territoire de l'ancienne CACM est aujourd'hui uniquement desservi par des lignes de bus qui assurent les liaisons avec les RER B et E et par la ligne 4 du tramway. En l'absence d'un mode de transport rapide et fiable, les habitants des deux villes rencontrent des difficultés pour accéder dans de bonnes conditions aux pôles d'emploi et de formation. Les gares RER les plus proches se trouvent à Aulnay-sous-Bois et à Villemomble (environ 30 minutes de bus pour y accéder).

Cependant, le site bénéficie d'atouts, notamment naturels. Villes de villégiature, les deux communes ont dans les années 60 accueilli des grands ensembles dans une perspective affirmée de mixité. Le territoire s'étend sur une superficie d'environ 900 hectares, caractérisé par une urbanisation assez forte, mais aussi des éléments de composition paysagère remarquables tels que le parc de la mairie de Clichy-sous-Bois, le parc départemental de la Fosse Maussoin (classé Natura 2000), la promenade de l'aqueduc de la Dhuis (classé Natura 2000), les pelouses de Clichy, la forêt de Bondy (classé Natura 2000), le parc Jousseaume, et le parc arboretum.

Depuis la fin des années 1980, les deux communes ont été engagées dans les différentes procédures de la politique de la ville : Développement social des quartiers (1989-1993), contrat de ville (1994-2006), Zone franche urbaine (1997-2023), Grand projet urbain (1996-2001), Grand projet de ville (2001-2004), PIC URBAN, Programme de rénovation urbaine (2004-2014), contrat urbain de cohésion sociale (2007-2014), et enfin le contrat de ville de la dernière période (2015-2023).

La zone urbaine sensible, dite « Grand ensemble » couvrait alors les secteurs du Haut Clichy, du Bas Clichy, des Bosquets (Montfermeil), et du centre-ville de Montfermeil.

**L'ensemble de ces procédures a permis les évolutions et avancées suivantes :**

- **La création de nouveaux services publics aux habitants, dédiés au développement économique local, à la sécurité et à la gestion urbaine :** Ecopôle (emploi, formation et insertion), la Maison de justice et du droit, la Maison des services publics, ou encore la Maison de l'habitat ;

- **La mise en cohérence de politiques sociales territorialisées** : formalisation du Projet stratégique local (PSL), du Contrat local de santé (CLS) et du Projet éducatif local (PEL) ;
- **La mise en œuvre du PRU** : la convention du « Plateau » de Clichy-sous-Bois et Montfermeil a été signée le 17 décembre 2004 avec l'ANRU, la Caisse des dépôts, la SEM et les bailleurs sociaux. 667 millions d'euros (dont 230 millions d'euros financés par l'ANRU) ont été investis, soit le montant le plus élevé des projets ANRU. Le projet a concentré son intervention sur un territoire d'environ 60 hectares qui se divise en trois secteurs opérationnels : le secteur du Haut Clichy (comprenant à l'époque le Plateau et le quartier des Bois du Temple) le secteur des Bosquets à Montfermeil et le secteur dit « central ». Il a été conçu comme un levier du développement social urbain du territoire, avec pour objectifs de diversifier l'offre en logement, de résorber les copropriétés dégradées (1000 logements concernés), d'améliorer l'offre en équipements, de dynamiser l'économie et de créer une centralité. Des dispositifs d'accompagnement des habitants ont également été mis en place, notamment en matière de relogement et d'accompagnement à l'évolution des usages (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour les copropriétés de la Forestière et des Bosquets, gestion urbaine de proximité, Maison de l'habitat). Le programme est aujourd'hui achevé : 1 160 logements ont été démolis, 1 128 nouveaux logements sociaux ont été créés, le parc social conservé a été réhabilité, 1 400 logements sociaux ont été résidentialisés, 544 ménages ont été relogés dans le patrimoine neuf, et les espaces publics ont été réaménagés. Désormais, le programme d'habitat est entré dans une phase de diversification ;
- **L'élargissement des interventions à de nouveaux secteurs** : en 2015, la zone urbaine sensible a été étendue au secteur de Lucien Noël à Montfermeil, devenant « quartier en politique de la ville » (QPV). De nouveaux dispositifs ont été mis en place afin de traiter les secteurs n'ayant pas bénéficié du PRU. Un nouveau projet de renouvellement urbain (NPNRU) a été initié pour le secteur des Bois du temple à Clichy-sous-Bois, ainsi qu'une opération de requalification des copropriétés dégradées, d'intérêt national (ORCOD-IN) pour le secteur du Bas Clichy. A Montfermeil, la Zone d'aménagement concertée (ZAC) du centre-ville a été intégrée au contrat de ville, ainsi que l'ensemble des interventions sur le bâti ancien (opérations programmées d'amélioration de l'habitat du centre-ville et des résidences Victor Hugo et Anatole France). Le nouveau contrat de ville 2015-2023 a permis une approche intégrée, articulant l'ensemble des problématiques urbaines économiques, et sociales.

En 2016, les compétences exercées par la CACM ont été transférées au nouvel établissement public territorial Grand Paris Grand Est.

**En 2023, la nouvelle géographie prioritaire a été étendue à de nouveaux secteurs, élargissant le périmètre du QPV :**

- **À Clichy-sous-Bois** : le quartier du Hameau, la copropriété Veuve Lindet Girard et le secteur du parc de la Mairie ;
- **À Montfermeil** : le quartier des Perriers, l'extension du secteur Lucien Noël et le quartier de la Cité rose.

## 2. Équipements et services intercommunaux

Certains équipements constituent l'héritage intercommunal de l'ancienne CACM, dont une partie a été transféré à Grand Paris Grand Est en 2016. Ces équipements sont exclusivement financés par les deux communes, dans le cadre de l'EPT. S'ils sont pilotés par Grand Paris Grand Est, les représentants des deux communes contribuent néanmoins activement à la définition de leurs orientations.

- **La Maison de l'habitat (MHAB)**

La Maison de l'Habitat constitue l'un des outils de la politique de la ville, et plus spécifiquement de la gestion urbaine et sociale de proximité. Créée en 2011 pour accompagner le projet de renouvellement urbain de Clichy-sous-Bois et Montfermeil, elle est encore aujourd'hui un équipement de droit commun.

Elle est un lieu d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des habitants du quartier prioritaire de Clichy-sous-Bois et Montfermeil. Elle a pour ambition de contribuer activement à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants, d'une part en faisant émerger une conscience collective sur la nécessité d'adapter la ville au changement climatique, et d'autre part en donnant les moyens aux habitants de limiter ses impacts économiques et sociaux, par une évolution des pratiques individuelles.

Elle a deux missions : la veille sociale et technique sur les résidences et l'espace public, et l'orientation des habitants vers les interlocuteurs appropriés ; la mise en place de projets et d'animations collectives, proposés aux habitants dans le cadre de programmes annuels d'actions.

Elle dispose d'une équipe composée de cinq agents à temps plein. Elle intervient sur trois secteurs : les Bosquets à Montfermeil, le Haut-Clichy et les Bois du Temple à Clichy-sous-Bois.

- **La Maison des services publics (MSP)**

La Maison des services publics est un lieu favorisant le rapprochement entre l'usager et les services publics, l'accès aux droits et le numérique, notamment dans ses démarches sociales et administratives. Elle bénéficie depuis 2021 du label Maison France services. Elle accueille des permanences de La Poste, de la Caisse primaire d'assurance maladie, de la CAF, de la CRAMIF, des services de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil, des juristes de l'ADIL, du CIDFF, de la Sous-Préfecture, ainsi que de l'association ARIFA (médiation).

- **La Maison de justice et du droit (MJD)**

Cette structure a pour but de rapprocher la Justice des citoyens pour la rendre accessible au plus grand nombre. Elle vise ainsi à d'une part une meilleure connaissance par l'institution judiciaire de la réalité qu'elle traite, et d'autre part à une plus grande accessibilité et compréhension de la Justice pour les justiciables.

La MJD dispose de permanences du Procureur, du Juge pour enfants, de la Protection judiciaire de la Jeunesse, du service pénitentiaire d'insertion et de probation et de professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers, juristes). L'intervenante sociale au Commissariat de Clichy-sous-Bois et Montfermeil y est également présente.

La structure propose enfin des actions de prévention sur la justice et la citoyenneté dans les collèges et lycées du territoire.

- **ECOPOLE**

En complémentarité de l'action menée par France Travail, Grand Paris Grand Est porte, sur le périmètre des deux communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil, et en particulier sur le quartier prioritaire intercommunal, de nombreux dispositifs d'accompagnement vers l'emploi et l'insertion. Ces différentes actions sont réunies au sein d'un même équipement : ECOPOLE et ont pour ambition de lutter contre les freins à l'emploi diagnostiqués dans le quartier prioritaire par la connaissance des techniques de recherche d'emploi, l'apprentissage du français, l'orientation vers la formation et l'appropriation des outils du numérique et l'accompagnement des jeunes avec la Mission Locale de la Dhuy.

- **La Plateforme linguistique**

En 2006, les communes ont initié dans le cadre de la politique de la ville une démarche destinée à compléter le droit commun de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). En effet, ce dernier ne dispose pas de formations suffisamment adaptées à la population des quartiers prioritaires, notamment aux mères de famille (éloignement et horaires des formations).

Des formations ont ainsi été mises en place, avec l'appui des services de l'État et du Greta Géforme 93 : 3 groupes différents de niveau 1 à 2 en FLE ou alpha, adaptés aux rythmes scolaires et aux disponibilités des mères de famille (pendant les heures d'école, hors mercredi et vacances scolaires).

La démarche a évolué en 2012, avec la reprise en régie de deux cours par la commune de Montfermeil. La reprise en régie s'est poursuivie jusqu'en 2015, et a été développée, pour atteindre une offre de huit cours – dont deux du soir – dispensés par quatre formatrices, à près de 120 stagiaires par an. Forts de ce succès, les deux communes ont décidé de capter des financements européens, pour poursuivre le développement de la démarche. Une plateforme a été ainsi bâtie, permettant de créer un guichet unique, ouvert à toute personne souhaitant s'inscrire dans une démarche d'apprentissage du français.

La gestion de cette plateforme a été confiée à Grand Paris Grand Est : elle en coordonne l'animation et la gestion administrative. Elle permet de traiter efficacement, et dans un même mouvement, les besoins en insertion professionnelle, et en intégration culturelle. Des ateliers complémentaires sont proposés aux stagiaires, destinés à reconnaître la culture de l'autre et à accompagner la maîtrise des codes socio-culturels français et de la citoyenneté, avec des méthodes d'apprentissage adaptées (théâtre, musique, sorties culturelles).

- **Le Plateau**

Le Plateau est un équipement qui a ouvert ses portes le 2 mars 2020, avec l'arrivée de l'association Cités des arts Visuels de ses sections cinéma et images de l'école Kourtrajmé, puis le 9 mars avec le transfert du PACE, ainsi que des partenaires Positive Planet et l'ADIE.

Cet équipement est dédié à l'entrepreneuriat, à 2 pas de la future gare du Grand Paris Express de Clichy-Montfermeil (ligne16). Il est composé de bureaux, d'espaces de coworking et de salles de réunion destinées aux entreprises sur le territoire de Grand Paris Grand Est.

Le plateau met en œuvre une offre adaptative et innovante de services d'aide à la création d'incubation et d'hébergement d'entreprises.

Deux autres équipements connaissent un fonctionnement intercommunal intégré, s'appuyant en partie sur les ressources de la commune. Leur offre s'étend à un périmètre plus large :

- **La Ruche**

Les besoins en accompagnement aux usages numériques ont connu un fort accroissement au cours de la dernière décennie. Pour y répondre, Grand Paris Grand Est a créé en 2017 un service d'accompagnement des publics en recherche d'emploi vers le numérique. Il est destiné à lutter contre la fracture numérique dans les recherches d'emploi, et à accompagner les demandeurs d'emploi vers le développement des filières professionnelles numériques.

Progressivement, et au vu de l'importance de la demande, Grand Paris Grand Est s'est tourné vers un opérateur spécialisé : l'association ADFSAP. Un financement du Conseil départemental a permis à l'association de développer le dispositif territorial « Egal'IT », rayonnant sur les 14 communes : diagnostic des usages, équipement des bénéficiaires les plus vulnérable, et positionnement sur des formations certifiantes ou des filières d'emploi dans le domaine du numérique.

A Clichy-sous-Bois, les communes ont fait le choix de maintenir un système mutualisé, permettant aux clichois et aux montfermeillois d'être accueillis sur deux lieux : Ecopôle à Clichy-sous-Bois, et la Ruche à Montfermeil.

En effet, la commune de Montfermeil s'est engagée à créer un tiers lieu numérique à l'horizon 2026. La Ruche est accueillie en ce sens depuis 2023 dans un local transitoire. Ce tiers lieu répondra aux enjeux de la fracture numérique. Il a une visée éducative, culturelle, de lien social, de formation et d'insertion, autour de l'outil numérique sous toutes ses formes, pour un public mixte et intergénérationnel, et au travers d'une politique transversale et partenariale.

- **Les Ateliers Médicis**

Les communes ont eu, dès le lancement du PRU au début des années 2000, la volonté de faire de la culture et de l'excellence le moteur du désenclavement. Elles ont obtenu l'engagement de l'État, qui a acquis en 2011 la Tour Utrillo, site emblématique de la marginalisation urbaine et économique du quartier, pour y créer un projet territorial d'envergure nationale et internationale autour de la création artistique au cœur d'un territoire. Les Ateliers Médicis ont ainsi vu le jour, en miroir de la Villa Médicis de Rome. Cet établissement public culturel a pour vocation d'accueillir des résidences d'artistes, de produire des œuvres culturelles, mais aussi de proposer des formations.

Après la démolition de la Tour Utrillo en 2017, les Ateliers Médicis ont déménagé dans un lieu temporaire le long de l'aqueduc de la Dhuis. Ils déménageront dans leur lieu définitif en 2026, projet architectural situé aux abords de la future gare du Grand Paris Express. A travers ce lieu en frontière, les deux communes souhaitent poursuivre la dynamique de transformation de leur image. L'enjeu de mobilisation des habitants du quartier demeure fondamental pour la réussite de ce projet.

### 3. **Projet et organisation intercommunale**

Outre des équipements, les deux communes partagent un pilotage commun des programmations des enveloppes-cibles, ainsi que de la gestion urbaine et sociale de proximité. Ainsi, Grand Paris Grand Est a la charge de l'organisation de l'instruction, et des instances de validation de ces programmations, pour le compte des deux communes.

Cette organisation intercommunale permet notamment aux porteurs de projet de proposer des actions bénéficiant aux habitants des deux communes. Chaque année, ce sont entre 15 et 20% des deux enveloppes-cibles cumulées qui sont affectés à ce type de projet. Concernant la GUSP, la coordination intercommunale des programmations permet de maintenir un suivi des investissements réalisés sur le secteur intercommunal du Plateau, et un accompagnement de ceux à venir.

Enfin, les deux communes disposent d'ingénieries distinctes, et dédiées au suivi du contrat de ville. Elles assurent la mobilisation du droit commun des partenaires, mais aussi le suivi des programmations et l'animation communale de la politique publique.

### 4. **Projet et organisation communale**

Montfermeil a connu une augmentation de 14,2 % de sa population entre 2008 et 2019, soit 5 points de plus que le département sur la même période. Cette trajectoire se poursuit depuis 2019. Ces évolutions changent régulièrement la structure de la population et peut créer des déséquilibres et un détachement au territoire et à la société pour des populations parfois en grande difficulté. En effet, les grandes crises internationales et nationales sont souvent à l'origine de ces mouvements.

Ainsi, la Ville s'attache à donner ou redonner dignité et fierté aux habitants par la qualité de l'urbanisme et de l'espace publique. Aussi, créer du liant entre les habitants, favoriser l'échange pour permettre la compréhension de chacun et l'émancipation de tous, est une priorité. La Ville s'attache en ce sens à veiller au respect des règles et des usages permettant les cohabitations.

Le travail intense effectué par le NPNRU se poursuit mais n'est pas exclusif. Cette ambition s'applique à toute la Ville s'appuyant sur les politiques publiques de droit commun. Les moyens dédiés au quartier prioritaire permettent d'amplifier cette action en direction des plus fragiles.

Entre 2019 et 2023 plus de 1300 logements ont été livrés ou sont en cours de construction. La grande majorité d'entre eux ont été construits sur le quartier dit du centre-ville élargi à la fois à la faveur du PRU dans la cadre de logements sociaux, mais également dans des programmes immobiliers privés. L'ensemble de la Ville fait l'objet d'une attention particulière dans ces domaines, en témoigne les études urbaines en cours sur les quartiers des Coudreaux et de Franceville.

Dans la lignée du travail engagé par la Ville, cette évolution du paysage urbain du centre-ville élargi de Montfermeil a contribué à améliorer la qualité de l'urbanisme et des espaces publics. Cependant, certaines résidences sociales et copropriétés font l'objet d'une attention particulière et ont intégré le quartier prioritaire en décembre 2023.

L'arrivée prochaine de la ligne 16 du métro et des Ateliers Médicis au cœur des quartiers ayant fait l'objet du NPNRU, drainera un flux important de population provenant de Montfermeil mais également des villes alentours. Le désenclavement souhaité et attendu entraîne des adaptations tant en termes d'infrastructures que d'usages.

La mobilité, le cadre de vie, mais également la sécurité, seront au cœur des enjeux de demain.

### **Analyser – Innover – Coconstruire**

La Direction Vie des Quartiers et Citoyenneté a vocation à la fois à maintenir et améliorer le cadre de vie des Montfermeillois, avec une attention particulière en direction du quartier dit « prioritaire », et développer des projets répondant aux enjeux de société et préoccupations quotidiennes de tous.

Ses missions, ses enjeux, ses responsabilités vis à vis de la collectivité.

Les équipes ont vocation à être à l'écoute et recueillir la parole des habitants afin d'adapter les projets et politiques publiques déployés au sein de la commune, ce en mobilisant les moyens financiers d'institutions et ou d'autres collectivités.

La direction s'articule autour de 5 pôles :

- **La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité : Concerner - Adapter - Animer**

Ce pôle a vocation à mobiliser les acteurs concourant à la qualité de vie des habitants au sein de la Ville afin de trouver des réponses concrètes aux problématiques des habitants.

- **La Médiation : Écouter – Orienter - Relayer**

L'équipe de médiation assure une présence quasi quotidienne dans l'espace public et intervient sur sollicitation des partenaires et habitants.

- **La Politique de la Ville : Accompagner – Développer - Financer**

Ce pôle assure la mobilisation et le bon usage des financements de l'Etat au titre des quartiers dit prioritaires en accompagnant les services de la Ville et les associations, cela de la création à la mise en œuvre ou encore à l'évolution de leurs projets.

- **Les Politiques de prévention et droits des Femmes : Prévenir – Sensibiliser - Agir**

Ce pôle a pour missions de définir des stratégies d'intervention publique, de développer des projets et actions et d'accompagner les acteurs de terrain dans les domaines de la prévention des conduites à risques, de la délinquance, des droits des femmes et des violences intrafamiliales.

- **L'AGORA, Terre des hommes : Animer-Coopérer-Mobiliser**

L'équipe de L'AGORA, Terre des hommes, espace d'animation de la vie sociale, accueille, oriente et développe des projets partagés avec les habitants en impliquant les acteurs du territoire.

## DECLINAISON LOCALE DES ORIENTATIONS TERRITORIALES

### 1. Développer les transports et les mobilités douces

#### Enjeux locaux

**Retour de la concertation** : bien que les transports n'arrivent pas directement en tête des préoccupations des habitants, le sentiment d'enclavement et des difficultés liées à la place importante de la voiture fait apparaître une nécessité de travailler sur cet axe. Les freins à la mobilité liés à l'offre ou aux habitudes de vie des montfermeillois sont confirmés par les partenaires.

Malgré des avancés récentes, l'enclavement de la Ville reste une problématique importante. Pour preuve, à Montfermeil, 60.5% des déplacements pour se rendre au travail se font en voiture, camion ou fourgonnette contre 35.6 % au niveau département. De même, 30.8% de ces déplacements s'effectuent en transport en commun contre 51.9 % en Seine Saint Denis. Pour répondre à cette problématiques, une nouvelle branche du tram T4 a été créée depuis la gare de Livry-Gargan.

Cependant, le bon fonctionnement et la cadence des lignes de bus et du tram manquent encore de fiabilité à ce jour.

En 2025, la ligne 16 du Grand Paris Express desservira Montfermeil, et la reliera à Saint-Denis en ligne direct. La création de cette ligne répond directement à l'objectif de développement de transport. Cet afflux de voyageur vers la gare du métro risquerait d'amplifier encore les difficultés actuelles.

**Priorités** : Développer les transports connectant le quartier prioritaire aux différents points de polarités de la Ville par le développement des aménagements et l'accompagnement aux bons usages et aux partages des voies.

**Actions envisagées** : Sensibiliser aux mobilités en proposant aux jeunes des actions de découverte ou d'initiation à l'intermodalité, en lien avec leurs besoins (opportunités d'orientation, de formation, d'emploi et d'accès à la culture en Ile de France).

### 2. Poursuivre la rénovation des logements

#### Enjeux locaux

**Retour de la concertation** : les partenaires partagent la nécessité de poursuivre et accentuer le travail sur la rénovation du bâti d'un point de vue énergétique en particulier en y ajoutant des modes de productions d'énergie verte. Les habitants font également apparaître cette nécessité par le besoin de maîtrise des dépenses liées à l'énergie. Au-delà de cela, une modernisation des patrimoines est attendue.

Le changement climatique et les crises qui en découlent touchent tous les habitants. Leurs répercussions sur le quotidien se font sentir de manière particulièrement intense ces 2 dernières années coût de l'énergie, impact sur la nature, chaleurs intenses dans les logements et dans l'espace public. Les publics les plus fragiles sont les premiers à être impactés par ces changements.

Bien qu'un certain nombre de logements ait été réhabilité dans la cadre du Projet de Rénovation Urbaine ou ait fait l'objet de réhabilitation isolé ces dernières années, la prise en compte de rénovation énergétique a été insuffisante ou ignorée.

De plus, les nouvelles résidences sociales et copropriétés entrées en quartier prioritaire en décembre 2023, n'ont pas fait l'objet de réhabilitation pour la majorité d'entre elles.

**Priorités** : Inciter à la réhabilitation des logements, avec une prise en compte de l'isolation thermique et une stabilité financière des propriétaires.

**Actions envisagées** : Dans les respects des compétences de chacun des acteurs et s'appuyant sur leurs expertises, il s'agira proposer de déployer un plan d'action en direction des logements individuels et des copropriétés afin d'informer et d'orienter vers les acteurs et dispositifs facilitant les rénovations. Concernant le parc social, une collaboration entre la Direction Vie des Quartiers et le service urbanisme déjà existante permettra de faire remonter les alertes concernant les logements insuffisamment isolés et servira de base pour inciter le bailleur à agir en ce domaine.

### 3. Accompagner les habitants aux usages de la ville et du logement

#### Enjeux locaux

**Retour de la concertation** : habitants comme partenaires sont conscients des ressources entourant la Ville, des défis climatiques et environnementaux. Cependant, il est constaté par les uns un manque d'éducation en ces domaines et par les autres des préoccupations quotidiennes pouvant occulter ces questions.

Le taux des emménagements en résidence principale à Montfermeil datant de plus de 5 ans est de 74.7% contre 65.9% au niveau départemental. Ce taux est particulièrement élevé concernant l'ancienneté de 10 ans ou plus 7 points au-dessus de celui du 93.

Malgré de nombreuses difficultés, les habitants sont bien souvent attachés à leur quartier. Cependant des évolutions de vie, élargissement de la famille, âges de enfants, vieillissement, problématiques de santé, rendent les logements inadaptés. La situation du logement et le manque de connaissance par les habitants de certains dispositifs ou de leur droit les figent dans des situations complexes.

Bordée par la forêt de Bondy et le bois des Ormes au nord et le parc Jean-Pierre Jousseau au sud, qui sera prochainement relié à Chelles, la Ville de Montfermeil compte en son sein de nombreux espaces verts propices à la balade et aux rencontres. L'ensemble du quartier prioritaire jouxte l'un ou l'autre de ces espaces verts. Cependant, la sensibilité à la préservation de cet environnement ne s'observe que très peu au sein du quartier comme dans les parcs et forêts.

Le changement climatique impact fortement les habitants du quartier prioritaire à la fois par l'augmentation des charges ou la qualité de vie dans le logement. Au-delà de la question de la rénovation énergétique, une modification des usages peut permettre de limiter l'impact pour les habitants.

**Priorités** : Accompagner les habitants dans l'amélioration de leur parcours résidentiel est indispensable. Sensibiliser à la protection de l'environnement et à l'adaptation aux crises économique et climatique.

**Actions envisagées** : Information, communication et orientation des habitants dans la mobilisation de leurs droits au regard des évolutions de vie permettra d'agir sur l'adaptation au sein des logements (Adaptation aux handicap, mobilisation des assurances...). Malgré la tension sur le parc locatif, un accompagnement vers les acteurs de l'insertion des plus jeunes afin de permettre la décohabitations permettrait d'agir sur le parcours résidentiel.

Des actions d'informations collectives seront proposées concernant l'accompagnement des usages en lien avec la consommation des ressources naturelles et de l'énergie. De plus, cela pourra être doublé par des interventions ciblées pour des adaptations techniques.

Des actions de sensibilisation à l'environnement à la fois autour de l'appropriation de l'environnement immédiat (foret, parc, faunes, flores) mais également des grands enjeux complètera le plan d'action de cet enjeu.

La Ville souhaite également poursuivre tout le travail mené par la Maison de l'Habitat et le service du Développement Durable de la Ville sur les actions du SLIME relatives aux économies d'énergies et poursuivre sa lutte contre la précarité énergétique.

#### 4. Assurer la tranquillité résidentielle et publique

##### Enjeux locaux

**Retour de la concertation** : tous s'accordent sur l'évolution positive de la sécurité sur la ville. Cependant, les habitants identifient deux problématiques principales : l'incivisme dans les rues et au sein des résidences et une préoccupation concernant le risque de trajectoire prédélinquante ou délinquante des jeunes. Cela est confirmé par les professionnels, et s'ajoute à cela une nécessité de poursuivre les efforts en termes de sécurité et de prévention.

En 10 ans, le nombre de véhicules brûlés et de vols à l'arraché a été divisé par 10 sur le territoire communal. En complément, de politiques volontaristes qu'elles soient urbaines, cultures, éducatives ou du logement, la mise en place de dispositif et de coopération avec les acteurs concourant à pacifier la Ville ont contribué à ce résultat. Afin de maintenir et améliorer encore ces résultats, faire vivre les synergies existantes entre les acteurs de la sécurité, du maintien de l'ordre et de la justice, les acteurs sociaux, bailleurs, de l'éducation ou de la protection de l'enfance pour élaborer des politiques publiques et projets et des dispositifs adaptés reste un enjeu pour l'avenir. La mise en œuvre de politiques de prévention portées par l'ensemble des acteurs locaux visant à répondre aux enjeux d'aujourd'hui et anticiper ceux de demain.

Le 1<sup>er</sup> juin 2023, la Ville de Montfermeil a signé sa nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Celle-ci réaffirme la place du CLSPD-R au sein de la Ville et son articulation avec les dispositifs et services de sécurité et donne une place particulière à la protection des plus fragiles.

Les coopérations entre les acteurs formalisées au sein de ce Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance s'éprouvent et se renforcent grâce aux projets, actions ou opérations coconstruits par les partenaires.

La question de la santé mentale apparaît comme une problématique particulièrement prégnante pour les années à venir.

**Priorités** : poursuivre et améliorer des coopérations contractualisées et des projets collaboratifs intégrant les acteurs en ce domaine au sens large, développer des actions de prévention de conduites à risques sources d'incivilité et facilitant le passage à l'acte.

**Actions envisagées** : Actions de sensibilisation en direction des adolescents, articulation GUSP – Centre social prévention de la délinquance pour le développement de la prévention situationnelle, projets autour de la cohésion Police Population, expérimentation d'actions partenariales autour de la santé mentale.

#### 5. Ouvrir le champ des possibles aux enfants et aux jeunes

##### Enjeux locaux

**Retour de la concertation** : les ressources éducatives sont particulièrement identifiées par les familles, bien qu'elles souhaiteraient plus de d'espaces de loisirs en particulier pour les jeunes. Les professionnels partagent le constat de la présence de structures et propositions contribuant à l'éducation des plus jeunes et des adolescents. Il est à noter qu'une plus grande implication des parents dans au sein des institutions, des actions et projets sur la ville concernant la parentalité est attendue par les parents.

Le taux des familles au sein des ménages au sens de l'INSEE est 13 point supérieur à Montfermeil que sur le département. Il est à noter que La ville de Montfermeil compte un taux de familles avec enfants de 53 %, près de 4 points au-dessus de celui du département.

De plus sur la Ville, la tranche d'âge de 0 – 14 ans est la seule ayant vu son volume augmenté pour la période 2008 – 2019, passant de 21.9 % à 23.7%. Cette dernière tranche d'âge et les plus de 75 ans sont les 2 tranches ayant un taux se trouvant au-dessus de celui du département.

Ainsi, les priorités municipales que sont la culture et l'éducation trouvent échos dans la structure de la population. La diversité de la population peut être une richesse si les habitants dès leur plus jeune âge jusqu'aux âges les plus avancés échangent et partagent une culture commune et des manières d'être leur permettant de cohabiter tout au long de leur vie. Ce sont sur ces bases que la Ville souhaite accompagner tous les concitoyens à contribuer au dynamisme de la commune.

**Priorités** : soutenir les enfants et la parentalité en particulier des plus fragiles, permettre la rencontre et l'ouverture sociale, faciliter l'expression et l'écoute des jeunes et des enfants, soutenir l'approche individuelle du Programme de réussite éducative (PRE), soutenir l'implication des parents au sein de la communauté éducative et accompagner les parents au numérique éducatif.

**Actions envisagées** : Mise en œuvre de chantiers éducatifs, intégrer les jeunes bénévoles (heures de solidarités dans le cadre du dispositif BAFA et PERMIS DE CONDUIRE dans les actions de la ville, mise en œuvre de parcours de découverte citoyens, échanges débats avec des modèles positifs et inspirants, ateliers d'improvisation et de théâtre pour développer la capacité d'expression, création d'une commission enfant au sein du centre social, développer l'éducation aux médias, à l'information, aux réseaux sociaux, et obtenir le label de la Cité éducative afin de poursuivre le travail mené dans le cadre du PEDT.

## 6. Dynamiser les parcours professionnels et l'économie locale

### Enjeux locaux

**Retour de la concertation** : l'accès à l'emploi en tant que tel est une préoccupation pour les habitants qui identifient des freins tels que la mobilité, la garde d'enfants et non sur des compétences spécifiques, si ce n'est le numérique. Les professionnels quant à eux identifient nombres de ressources sur le territoire et confirme ces enjeux de mobilité en particulier. Cependant, la question de l'insertion pour les jeunes est importante pour tous.

Le taux de personnes non scolarisées de plus de 15 ans sans diplôme est inférieur de près de 3 points à celui du département. Cependant, les diplômés de niveau L3 et plus est inférieur de plus de 6 points du taux du département. Cette différence se retrouve dans les diplômés de niveau CAP-BEP représentant 25.8 % au niveau de la Ville contre 18.3 % pour le département.

Sur toutes les tranches d'âges, le taux de chômage à Montfermeil est inférieur en moyenne de 3 points à celui du département.

Malgré un taux de chômage inférieur, le taux d'inactif est supérieur sur la Ville. En particulier sur les autres inactifs. Une publication de L'Insee de 2022 (Femmes et hommes, l'égalité en question – Insee Références) indique que 54 % des femmes faisant parti des autres inactifs le sont pour des raisons familiales. 36,5% des femmes de 15 à 64 ans à Montfermeil sont inactives contre 31,4% sur le département soit 5,1 points au-dessus de la moyenne départementale.

L'enclavement du territoire rend à la fois complexe le déplacement des populations vers les bassins d'emploi et le développement du tissu économique local. A la faveur de l'arrivée du métro ces deux freins d'accès à l'emploi pourraient être levés. L'accompagnement des demandeurs d'emploi et des inactifs vers et par le tissu d'acteur locaux très dynamique en ces domaines est essentiel.

**Priorités** : lutter contre les freins à l'emploi, faciliter la connexion offre et demande d'emploi locale par l'amélioration de l'employabilité des habitants (notamment par l'apprentissage de la

langue française, facilitation des modes de garde etc. ), le soutien à l'ESS, l'IAE, la création d'entreprises et renforcer la coordination des acteurs de l'emploi afin d'améliorer la connexion entre l'offre et la demande d'emploi local ( CTEFI, ALI, PRIJ etc.).

**Actions envisagées** : Maintien de la Plateforme linguistique en y maintenant des volets citoyenneté, santé, parentalité, mobilité, numérique, culture etc. lutter contre la fracture numérique avec la création d'un tiers lieu numérique sur la Ville, mettre en place des chantiers éducatifs afin de permettre la découverte de métiers valorisants, méconnu et porteurs, développer l'animation du réseau insertion et emploi au plus près de l'échelon local, renforcer le soutien aux SIAE, primordial pour la réinsertion professionnelle des résidents des quartiers prioritaires et renforcer les clauses sociales d'insertion sur les marchés publics de la Ville.

## 7. Garantir un accès réel à la santé et aux droits

### Enjeux locaux

**Retour de la concertation** : l'accès aux droits tant en terme administratif que de santé sont des préoccupations particulièrement importantes pour les habitants. Cependant, ils n'identifient que très peu de ressources dans les deux domaines sur les territoires ce que partage les professionnels sur le plan de la santé. Contrairement aux habitants, les professionnels identifient parfaitement un nombre de ressources importants sur le plan du droit administratifs.

Les structures agissant dans le domaine de l'accès aux droits jouent un rôle essentiel en particulier dans cette période de dématérialisation des démarches. Un certain nombre de structures et lieux d'accompagnement sont présent sur le territoire (Maison des services aux publiques France services, Maison de la Justice et du droits CCAS, ...) cependant elles sont peu identifiées par les habitants, soit du fait de leur existence ou de leurs missions.

**Priorités** : renouvelé le contrat local de santé (CLS) avec comme priorité un travail sur la santé mentale et les violences intrafamiliales, développer l'offre de soin, faciliter l'accès aux droits administratifs, sensibiliser à la santé environnementale, développement de la relation entre professionnels de santé libéraux et hospitaliers.

**Actions envisagées** : Visite des structures d'accès aux droits pour les nouveaux habitants ou inscrits sur certaines actions ou structures municipales (Centre social, Plateforme linguistique...), formation des personnels de premières lignes pour l'orientation du public, Accompagner l'installation des professionnels de santé, soutien au Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) à Clichy-Montfermeil, mise en place d'actions spécifiques telles que la sensibilisation et l'information lors d'événements comme octobre rose, continuer le programme d'action de lutte contre les violences intrafamiliales ( programmation annuelle avec les partenaires, édition du Mag'Violences, mettre en place le protocole d'urgence avec les pharmacies etc).

## 8. Développer l'accès au sport et à la culture

### Enjeux locaux

**Retour de la concertation** : la richesse des ressources culturelles et sportives est particulièrement reconnue par les professionnelles et associations du territoire et constitue une préoccupation et un levier important par les habitants. Cependant, ces derniers évoquent également des freins d'accès qu'ils soient financiers, de visibilité ou d'offre inadaptée.

Le sport et la culture sont deux piliers essentiels pour la ville de Montfermeil. Cela passe autant une offre de proximité régulière encadré grâce à des équipements et des offres de service de la municipalité (école de musique, de danse, de sports...), que par des événements d'ampleurs ayant vocation à rassembler tous les montfermeillois : le défilé des Cultures et Création ou encore le Son et Lumière.

De plus, la ville accueille des équipements et des acteurs d'ampleur dans les domaines des sports comme le Football Club de Montfermeil, Le Club D'archers ou encore d'Escalade.

Cela se confirme sur le versant culturel avec la construction des Ateliers Médicis.

Cependant, une offre large et de qualité ne garantit pas un accès ou une appropriation de tous. Afin de permettre aux habitants les plus divers de se rencontrer autour d'un médium et de construire un commun et faire société en plus de l'apport individuel, des actions visant à lever les freins du plus grand nombre seront indispensables.

**Priorités** : développer un environnement favorable à la construction citoyenne, faciliter l'accès à la culture et au sport comme levier d'interconnaissance et de rencontre, soutenir la participation citoyenne et la vie associative locale.

**Actions envisagées** : Mettre en place des actions et stages de découvertes culturelles et sportives au sein de structures de proximité ou en pied d'immeuble, comme passerelle vers les offres locales afin de lever les freins, accompagner et formaliser des initiatives culturelles et sportives des habitants. Mettre en place des spectacles hors les murs, organiser des rencontres et coproductions entre artistes et habitants et poursuivre tout le travail de mobilisation des habitants sur les deux grands événements ville : Son & Lumière et Défilé des Cultures et Création.

## MODALITES LOCALES DE CONCERTATION

### Concertation initiale

Les élus et les équipes municipales ont vocation à être à l'écoute et recueillir la parole des habitants afin d'adapter les projets et les politiques publiques déployés au sein de la commune. Afin de remplir au mieux ces missions, c'est l'ensemble des services qui ont vocation à ouvrir des temps d'échanges et de concertation, permettant de prendre en compte la réalité de vie des habitants dans tous ses aspects. Cela nécessite une dynamique de travail transversale, ce afin de valoriser ces paroles, de les croiser et les inclure dans les divers diagnostics.

Les temps de concertation doivent s'appuyer sur l'existant, être adaptés aux lieux et rythmes de vie des habitants.

Le projet de quartier n'échappe à la méthodologie précédemment décrite. En effet, le contrat de ville ayant vocation à amplifier le droit commun concernant les problématiques généralistes des espaces de concertation existants ou en construction ont permis ce travail :

- Un questionnaire dans le cadre de la préfiguration d'un centre social
- Les conseils de quartier de la Ville
- Une concertation au sein de la plateforme linguistique
- Des recueils de paroles lors d'animations en pieds d'immeuble

En complément de ces concertations menées en direction des habitants, les professionnelles et associations du territoire ont été sollicités autour de 2 modalités de travail :

- 4 ateliers thématiques sur l'efficacité des droits commun existant : éducation, jeunesse, parentalité et petite enfance, sénior, précarité, budget, emploi, accès aux droits, cadre de vie le et accès aux loisirs et à la culture ;
- 1 espace de concertation concernant les politiques publiques de droit commun de la politique de la ville pourrait renforcer.

### Concertation en continu

Afin de suivre au mieux les attentes et les besoins la Ville de Montfermeil a mis en place un certain nombre d'espace de dialogue. Ainsi, les conseils de quartiers et les pieds d'immeuble permettront de maintenir l'écoute et le dialogue avec les habitants tout en constituant des espaces de concertation sur des projets spécifiques.

De plus, la création récente du Centre Social AGORA Terre des Hommes va permettre d'aller un peu plus loin dans les concertations.

En effet, l'esprit même de ces structures d'animation de la vie sociale est de co-construire avec les usagers les propositions et l'émergence de solutions à des problématiques concrètes du quotidien. La mise en place de commissions thématiques par tranches d'âges va permettre de développer la culture de la concertation afin de faciliter la mobilisation de tous les publics lors temps de concertation tant au niveau local que territorial.

## **ANNEXES**

### **ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE**

#### **CARTES**